

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Analyse des initiatives et des besoins en Île-de-France

Avril 2012

AVANT-PROPOS

Le présent document constitue le rapport de fin de mission confiée par l'ARENE à ATEMA Conseil sur la précarité énergétique en Île-de-France.

Ont participé à cette étude :

- Philippe Bertrand
- René Bresson
- Christelle Moreau

Cette étude a été suivie à l'ARENE par :

- Christelle Insergueix, directrice du pôle territoires durables et solidaires
- Judith Cazas, chef de projets énergie climat

Les membres de l'équipe remercient très sincèrement le comité technique de l'étude ainsi que l'ensemble des personnes contactées lors de cette mission pour leur disponibilité et leur expertise.

Coordination éditoriale :
Christelle Insergueix, ARENE
Judith Cazas, ARENE

Rédaction : ATEMA

Mise en page : Yann Baguet, ARENE

Mai 2012



Pour contacter le pôle Énergie-climat : 01 82 52 88 02 ou s.dolivet@areneidf.org
Pour contacter le pôle Territoires durables et solidaires : 01 82 52 88 03 ou y.baguet@areneidf.org
ARENE Île-de-France - 94 bis avenue de Suffren - 75015 PARIS

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS	5
TABLE DE SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	6
INTRODUCTION	7
A. Rappel des objectifs de la mission.....	7
B. Organisation et calendrier de travail.....	8
C. Quelques définitions	9
CADRE GÉNÉRAL DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	10
A. Qu'est-ce que la précarité énergétique ?.....	10
B. Comment reconnaître la précarité énergétique ?.....	13
C. Les programmes cadres et les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique	15
D. Acteurs de la précarité énergétique et compétences	22
E. Mise en oeuvre de la lutte contre la précarité énergétique	23
INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE 25	
A. Méthode et périmètre du recensement	25
B. Panorama général	25
C. Caractérisation des actions.....	28
D. Forces et faiblesses du dispositif francilien	37
E. Études de cas.....	39
Projet CAPE – Association Énergies Durables en Île-de-France (EDIF) et Agence Parisienne du Climat (APC)	40
Dispositif départemental de lutte contre la précarité énergétique – PACT et CG 77	44
Prévention et lutte contre la précarité énergétique – ALE Maîtrisez Votre Énergie	48
Caractérisation des missions et des actions sur la précarité énergétique	52
ENJEUX ET PERSPECTIVES	54
A. Les attentes des acteurs du terrain	54
B. Les enseignements	55
C. Les propositions d'actions	56
CONCLUSION	60
ANNEXES	61
A. Liste des membres du comité technique	61
B. Liste des entretiens réalisés	62
C. Liste des projets recensés (avril 2011).....	63
I. Les dispositifs de réhabilitation	63
II. Les initiatives ponctuelles	65
D. Comptes-rendus de réunions - Lutter contre la précarité énergétique : analyse des initiatives et des besoins en Île-de-France et recommandations	68

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Historique du traitement de la précarité énergétique	11
Figure 2. Indicateurs d'identification des ménages en situation de précarité énergétique	12
Figure 3. Typologie des risques de précarité énergétique.....	13
Figure 4. Carte d'avancement du programme « Habiter Mieux » (MAJ mars 2012)	18
Figure 5. Périmètre d'intervention des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, traitement de la précarité énergétique	20
Figure 6. Les outils de réhabilitation.....	21
Figure 7. Compétences des acteurs	22
Figure 8. Dispositif de lutte contre la précarité énergétique	24
Figure 9. Principales sources de repérages des publics en précarité énergétique.....	30
Figure 10. Processus «type» de repérage.....	35

TABLE DE SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

A21 :	Agenda 21	H et D IDF :	Réseau Habitat et Développement Île-de-France
ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	HM :	Habiter Mieux
ADIL :	Agence Départemental d'Information sur le Logement	IDEMU :	Institut de l'écologie en milieu urbain Île-de-France
ALE :	Agence Locale de l'Énergie	IDF :	Île-de-France
AMO :	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	MDS :	Maison Des Solidarités
Anah :	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat	MSA :	Mutualité sociale agricole
APC :	Agence Parisienne du Climat	OPAH :	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ARENE :	Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies	PACT :	Propagande et action contre les taudis
CAF :	Caisse d'allocation familiale	PB :	Propriétaire bailleur
CASVP :	Centre d'action sociale de la Ville de Paris	PE :	Précarité énergétique
CCAS :	Centre communal d'action sociale	PDALPD :	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
CEE :	Certificat d'économie d'énergie	PDS :	Plan de sauvegarde
CIE :	Conseiller InfoÉnergie	PCET :	Plan Climat Énergie Territorial
CG :	Conseil général	PIG :	Programme d'Intérêt Général
CLE :	Contrat Local d'Engagement	PIMMS :	Point d'Information de Médiation Multi Services
CLER :	Comité de Liaison des Énergies Renouvelables	PLIE :	Plan Local d'Insertion par l'Économie
CLIC :	Centre Local d'Information et de Coordination	PLH :	Plan Local de l'Habitat
CNAV :	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	PLU :	Plan Local de l'Urbanisme
CNIL :	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	PO :	Propriétaire occupant
CR :	Conseil Régional	PREBAT :	Programme de Recherche et d'Expérimentations sur l'Énergie dans le Bâtiment
DASES :	Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé	SACICAP :	Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêts Collectifs pour l'Accession à la Propriété
EIE :	Espaces Info Énergie	TEE :	Taux d'Effort Énergétique
FAP :	Fondation Abbé Pierre	TPN :	Tarif de Première Nécessité
FART :	Fonds d'aide à la rénovation thermique	TS :	Travailleur social
FATSME :	Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie	UNARC :	Union Nationale des Associations des Responsables des Copropriétés
FSE :	Fonds de Solidarité Énergie	USH :	Union Sociale pour l'Habitat
FSL :	Fonds de Solidarité Logement		

INTRODUCTION

* A. Rappel des objectifs de la mission

Dans le cadre de ses missions, l'ARENE Île-de-France intervient sur les questions de développement durable et appuie les collectivités franciliennes pour la mise en œuvre de projets concernant notamment les problématiques énergétiques et sociales.

Elle s'est en particulier engagée en 2007 dans une réflexion portant sur la question de la lutte contre la précarité énergétique avec le Comité de Liaison des Énergies Renouvelables (CLER) et l'association Énergie Durable en Île-de-France (EDIF) dans le cadre du projet européen EPEE¹ et de son expérimentation locale, CAPE².

Dans le prolongement de la réflexion et des actions déjà engagées, l'ARENE a souhaité disposer d'une photographie des initiatives et des projets à l'œuvre sur le territoire francilien dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique et identifier les besoins des acteurs pour une meilleure prise en compte de la problématique sur le territoire.

Pour cela, une étude a été lancée. Celle-ci visait plusieurs objectifs complémentaires :

- mieux connaître les expériences existantes et les projets en matière de lutte contre la précarité énergétique en Île-de-France,
- identifier les points de blocage et les besoins des collectivités et acteurs franciliens,
- identifier des pistes d'actions dont la mise en œuvre permettrait d'améliorer la prise en compte de la précarité énergétique et l'efficacité des politiques d'actions à l'échelle du territoire.
- valoriser leur engagement et leur exemplarité.

Le présent document présente les résultats et enseignements de cette étude. ■

**L'ARENE s'est
particulièrement
engagée en
2007 dans une
réflexion portant
sur la précarité
énergétique.**

¹ Les résultats du projet sont disponibles sur <http://www.precarite-energie.org/Projet-europeen-EPEE-European-Fuel.html>

² Il s'agit d'un travail expérimental de réflexion visant à mettre en place un plan d'actions de réduction de la précarité énergétique dans le quartier de Flandre (Paris XIX^e).

*** B. Organisation et calendrier de travail**

La mission a débuté au mois de janvier 2011 et s'est achevée au mois de novembre 2011. Elle s'est organisée en 4 temps :

- un recensement et une caractérisation des projets de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire francilien, via notamment des entretiens avec les acteurs clés du domaine,
- une enquête auprès des collectivités locales franciliennes,
- identifier des pistes d'actions dont la mise en œuvre permettrait d'améliorer la prise en compte de la précarité énergétique et l'efficacité des politiques d'actions à l'échelle du territoire.
- valoriser leur engagement et leur exemplarité.

Le détail des ateliers est fourni en annexe.

La mission a été encadrée par un comité technique, instance de concertation, d'analyse et de validation qui s'est réuni à trois reprises. Il était composé des partenaires suivants : les services logement et énergie du Conseil régional, la délégation régionale de l'ADEME, le CLER (pour le réseau RAPPEL), l'ARC (Association des Responsables de Copropriétés), l'USH (Union Sociale pour l'Habitat – représentée par l'AORIF), la Fondation Abbé Pierre, l'Union régionale des PACT (représenté par le PACT75), l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme), le Conseil général de l'Essonne, l'APC (Agence Parisienne pour le Climat), l'agence locale de l'énergie MVE, l'Anah. ■

C. Quelques définitions

Pour la compréhension de la suite du document, il est nécessaire de fournir quelques définitions clés.

Dispositif : ensemble d'actions coordonnées de lutte contre la précarité énergétique mis en œuvre à une échelle locale.

Maîtrise d'ouvrage : donneur d'ordre mettant en action un dispositif territorial - le plus souvent il peut s'agir d'une collectivité locale, porteuse de projet.

Maîtrise d'œuvre : conception, assistance à la passation des marchés de travaux et organisation et contrôle de l'exécution des travaux.

OPAH : telle que défini dans l'article 303-1 du Code de Construction et de l'Habitat, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est un dispositif constitué d'un ensemble d'actions ayant pour principal objet la requalification/réhabilitation du parc privé immobilier bâti. Elle doit être l'expression d'un projet d'ensemble, porté par la collectivité locale visant la requalification de quartiers existants confrontés à des dysfonctionnements techniques, sociaux et urbains (OPAH RU, renouvellement urbain).

Animateur/coordonateur : il coordonne les actions des différents opérateurs du territoire. Il peut lui-même être opérateur d'actions à mettre en œuvre. Lorsqu'un Contrat Local d'Engagement (CLE) est mis en place, il a la charge de l'animation du dispositif.

Opérateur : il réalise la mission d'assistance conseil (AMO) et a pour rôle l'accompagnement des ménages pour la définition et la réalisation de leur projet (montage des dossiers financiers pour la réalisation de travaux, conseils (préconisations), etc. = Mission de suivi - animation). Au-delà, il peut être chargé du contrôle des marchés de travaux lorsque la solution mise en place l'exige.

Partenaires-relais : partenaires du territoire mobilisés par l'animateur et/ou les opérateurs pour participer au repérage des ménages ciblés par les dispositifs du territoire, tels que les CCAS, fournisseurs d'énergie, centres sociaux, secours populaire, médecins de PMI, commerces de proximité, régies de quartier, PIMMS, pharmacie, toute structure ou service intervenant dans le cadre de l'action sociale et sanitaire...

PIG : Programme d'Intérêt Général qui vise à mettre en place des actions afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant, dont la nature peut être sociale ou technique, sans que pour autant, le territoire ne présente des dysfonctionnements urbains et sociaux notables. En conséquence, le périmètre géographique d'un PIG est souvent plus important que celui d'une OPAH.

Phase pré-opérationnelle : diagnostic qui permet à la maîtrise d'ouvrage de définir les priorités d'actions. Intervient en amont de la mise en œuvre opérationnelle.

Initiative : sens générique donné aux actions et aux dispositifs globaux de lutte. On pourra également parler de projet de lutte contre la précarité énergétique.

Secteur diffus : secteur non couvert par un dispositif d'actions programmées ad hoc.

Secteur programmé : secteur couvert par un dispositif type OPAH, PIG, etc. ■

CADRE GÉNÉRAL DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

* A. Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

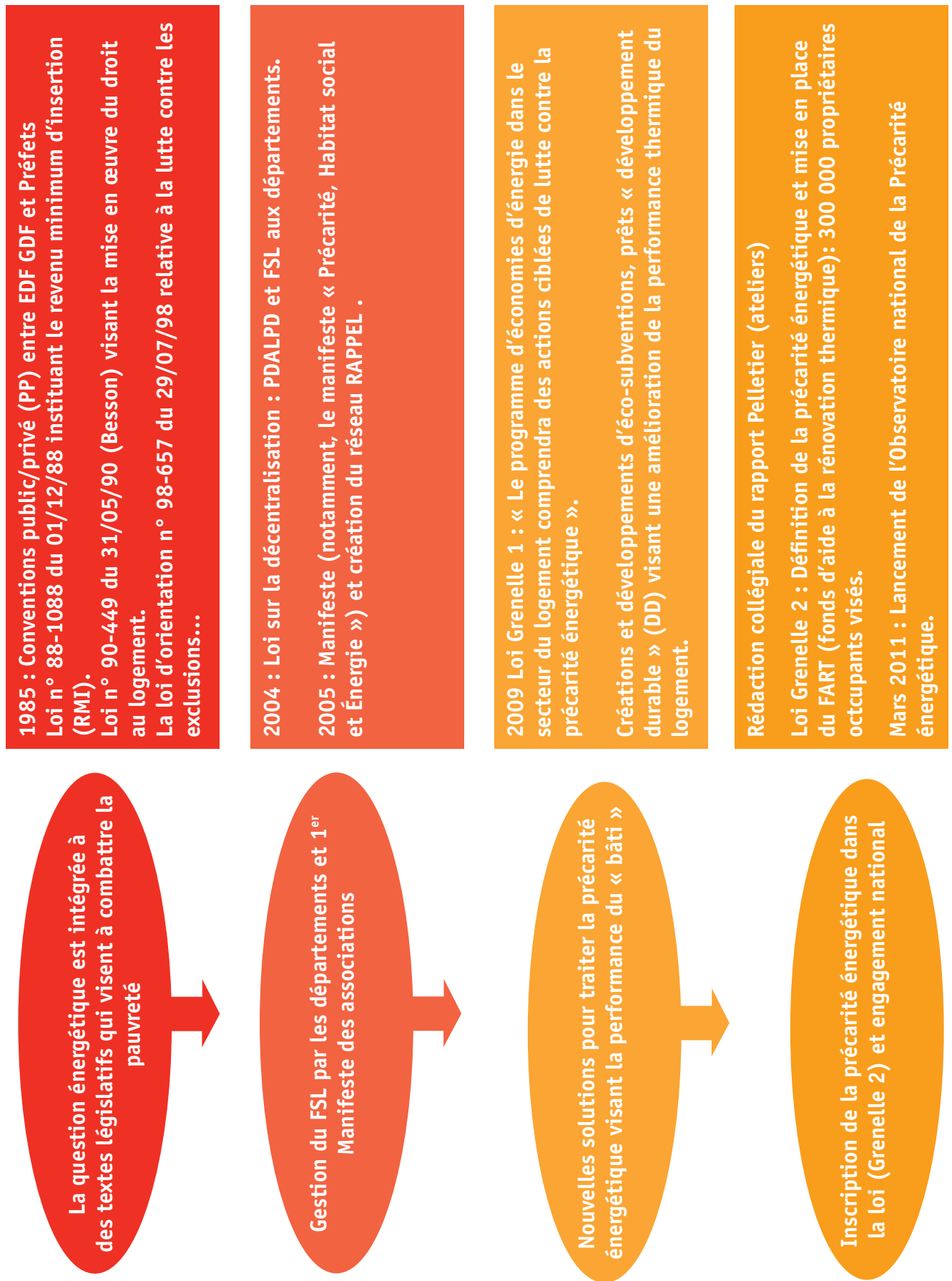
Bien que le phénomène de la précarité énergétique ne soit pas nouveau sa reconnaissance et la mise en œuvre d'actions concrètes visant à enrayer le problème sont en revanche assez récentes (*voir Figure 1. Historique du traitement de la précarité énergétique* ci-après).

Le rapport « Pelletier » produit dans le cadre du Plan bâtiment Grenelle, remis en janvier 2010 à Valérie Létard, secrétaire d'État à l'Écologie, a certainement constitué le point de départ de cette prise de conscience. Une définition de la précarité énergétique est fournie dans la loi dite « loi Grenelle 2 » en date du 12 juillet 2010 :

« Est en précarité énergétique toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Cette définition inclut les personnes limitant leurs consommations et éprouvant un inconfort thermique et celles dont le coût des consommations est très élevé au regard de leur revenu. La précarité énergétique peut avoir différentes origines et recouvre de fait des réalités multiples. Les personnes rencontrées durant la mission s'accordent donc sur la nécessité d'aller au-delà de la définition législative de la précarité énergétique et d'une définition simplement quantitative via le taux d'effort énergétique (part du budget du ménage consacré à l'énergie), pour proposer de façon opérationnelle et objective les typologies des différentes formes de précarité énergétique (approche multicritères) – à partir des caractéristiques des ménages (pratiques et usages, situation économique), des caractéristiques techniques du logement et de ses équipements - sans oublier que la précarité énergétique n'est qu'un aspect de la précarité.

Figure 1. Historique du traitement de la précarité énergétique



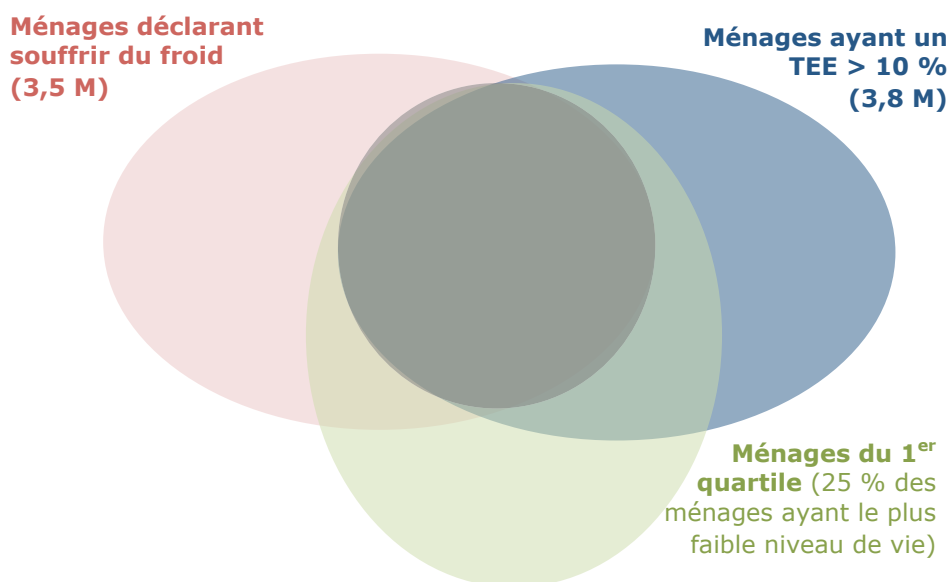
Sur un plan plus opérationnel, on reconnaît au moins deux critères d'identification de la précarité énergétique :

- ressentir du froid dans le logement (aspect déclaratif) : d'après les statistiques de l'Anah issues de l'enquête logement de 2006³, 3,5 millions de français déclarent souffrir du froid. Une bonne partie d'entre eux habitent des logements anciens privés et certains bénéficient de l'électricité et du gaz à prix réduit mais l'impécuniosité les force à privilégier l'absence de chauffage à d'autres restrictions, alimentaires notamment ;
- dépenser trop en regard de ses moyens pour se chauffer : on identifie 500 000 bénéficiaires du tarif de première nécessité et 300 000 bénéficiaires du Fonds de Solidarité pour le logement au titre des charges d'énergie. Les services sociaux (Conseil généraux, CAF, CCAS, etc.) dépensent de l'ordre de 150 M€ annuellement pour aider les familles à payer leur facture d'énergie. On estime à environ 3,8 millions le nombre de ménages en France Métropolitaine ayant un Taux d'Effort Énergétique (TEE) supérieur à 10 % (part de leur budget affectée à l'énergie).

Au total, on estime que 621 000 ménages⁴ souffrent des deux formes de précarité. Bien entendu, on ne peut pas affirmer que tous les ménages ayant un TEE > 10 % et tous les ménages déclarant souffrir du froid sont nécessairement en précarité énergétique. Pour être plus précis dans la définition, il conviendrait d'introduire un troisième facteur : celui de la pauvreté (voir **Figure 2. Indicateurs d'identification des ménages en situation de précarité énergétique** ci-après).

Une telle approche croisée de la quantification de la précarité énergétique au travers de ces 3 facteurs amène d'une certaine façon à fixer un seuil bas du nombre de ménages touchés par la précarité énergétique en France (zone en hachurée sur la figure) et permet plutôt de mettre en exergue le groupe le plus vulnérable. ■

Figure 2. Indicateurs d'identification des ménages en situation de précarité énergétique



³ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1202

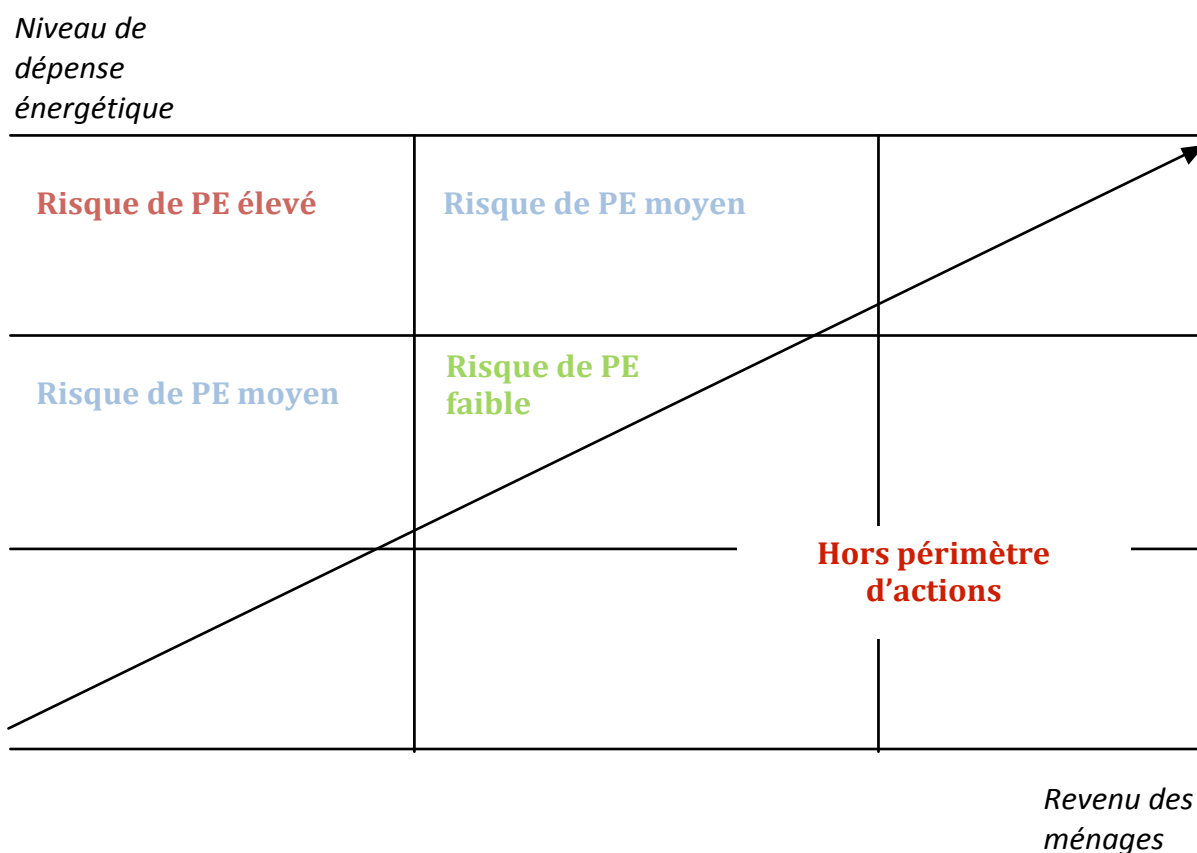
⁴ La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer ; Isolde Devalière, Centre scientifique et technique du bâtiment, Pierrette Briant et Séverine Arnault, division Logement, Insee

Une autre façon d'apprécier le périmètre de la précarité énergétique a été proposée par les acteurs réunis à l'occasion d'un des groupes de travail organisé fin juin 2011 (voir CR en annexe). Deux paramètres ont été proposés pour l'évaluation du nombre de ménages touchés par la précarité énergétique (voir **Figure 3. Typologie des risques de précarité énergétique** ci –après) :

- **la part du budget** consacrée à l'énergie ou taux d'effort énergétique,
- **le revenu du ménage.**

Le risque de précarité énergétique est d'autant plus élevé que le niveau de dépense énergétique est élevé et que le revenu des ménages est faible. L'action publique devrait donc logiquement se focaliser en haut à gauche du diagramme ci-dessous. Cette approche, plus objective que celle décrite précédemment, a le mérite d'être facilement applicable dans le cadre des études pré-opérationnelles.

Figure 3. Typologie des risques de précarité énergétique



D'après Ute Dubois, dans le cadre de l'atelier sur la précarité énergétique organisé le 29 juin 2011

*** B. Comment reconnaître la précarité énergétique ?**

Au regard des réflexions précédentes, il n'est pas surprenant d'entendre sur le terrain que la précarité énergétique est « plurielle ». L'atelier du 29 juin 2011 consacré à la caractérisation des situations de précarité énergétique, a permis d'identifier 5 facteurs interactifs à partir d'une approche systémique centrée avant tout sur le ménage qui est l'entrée principale :

- **La situation économique du ménage :**
 - Revenu et taux des dépenses énergétiques
 - Taux d'impayés des factures d'énergie important (ou fortes restrictions par manque de moyens)
 - Sur-occupation du logement (ou sous-occupation – maison individuelle en milieu rural),

caractéristique d'un ménage captif de son cadre de vie et dans l'incapacité de trouver des conditions de logement adaptées à ses besoins.

- **L'état du Bâti :**

- Déperditions excessives de l'enveloppe du logement (problèmes d'isolation et d'aération)
- Étiquette énergétique de niveau « F » ou pire.

- **L'état et l'existence des équipements :**

- Absence d'installation de chauffage fixe
- Âge avancé de la chaudière, obsolescence
- Chauffage électrique (convecteurs vétustes et encrassés au rendement dégradé)
- Appareillage électroménager hors d'âge, mauvaise étiquette énergie, état dégradé
- Absence de système de régulation du système de chauffage central ou de réglage des appareils émetteurs de chaleur.

- **Les pratiques et usages liés à l'énergie :**

- Présence d'un chauffage d'appoint électrique ou à hydrocarbures (risque d'intoxication au monoxyde de carbone)
- Comportement du ménage par rapport à l'énergie (surconsommation et privation).

- **Les modalités de fourniture d'énergie :**

- Type d'énergie et d'accès à l'énergie (coût)
- Accès régulier au détail de ces factures (intelligibilité du coût).

Constatons que seuls les facteurs « situation économique » et « pratiques - usages » concernent directement l'occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire.

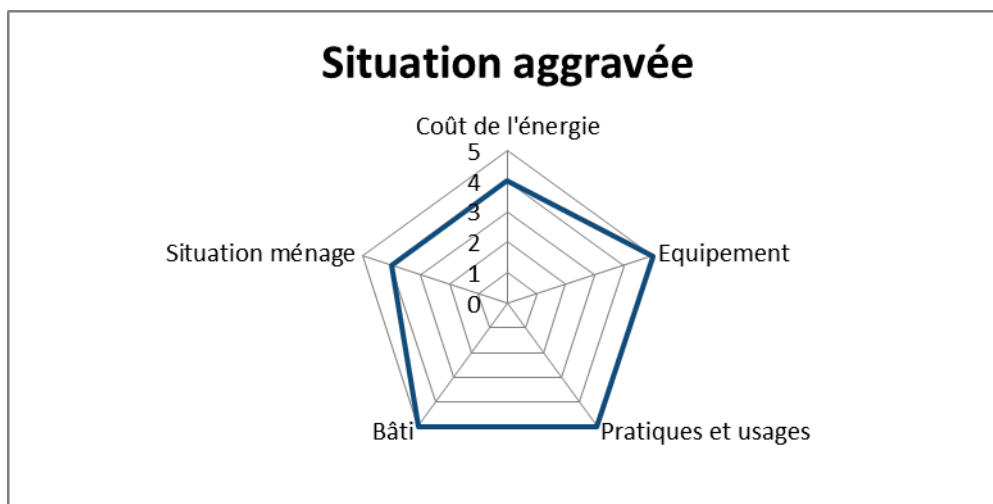
Chaque facteur pourrait être pondéré à partir des renseignements fournis par chacun des critères et selon des niveaux de gravité de situation (qui pourrait par exemple être ramené à des valeurs allant de 0 à 5). Sur cette base, des situations type peuvent être définies.

Dans les figures ci-après, 2 situations assez différenciées sont proposées :

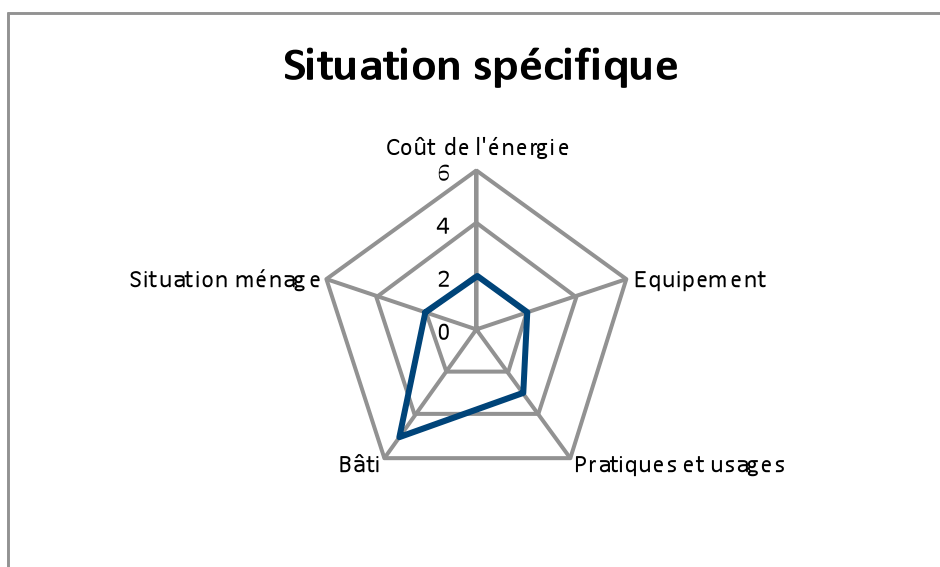
Celle d'un ménage pour lequel tous les facteurs sont alarmants, ce qui appelle une réponse diversifiée ; l'action sur le bâti ne sera sans doute pas la seule priorité et un accompagnement prolongé pourra s'avérer nécessaire.

Celle d'un ménage pour lequel les enjeux d'intervention se situent plutôt au niveau du bâti.

Exemple n°1 - Cas d'une situation aggravée (quasi tous les indicateurs en niveau 5)



Exemple n°2 : Cas d'une situation appelant une réponse très spécifique (indicateur « équipements-bâti» en 5 et les autres en 3 ou 2)



À noter que la problématique de la précarité énergétique n'est pas exclusive d'autres symptômes caractéristiques des logements occupés par des ménages en situation de précarité qui sont souvent liés : indécence, insalubrité, habitat indigne, etc. Un traitement de la précarité énergétique est donc susceptible d'apporter un éclairage et des solutions à d'autres thématiques (et réciproquement). L'articulation d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique avec ces politiques habitat, sanitaire et sociale est donc impératif.

Une fois le niveau de précarité énergétique évalué puis caractérisé (à grosse maille), il est plus aisé de construire une stratégie d'actions à mettre en œuvre pour tenter d'améliorer les conditions de vie des ménages concernés, en s'appuyant sur les programmes cadres de lutte contre la précarité énergétique et leur déclinaison en dispositifs opérationnels mobilisables. La caractérisation des typologies de précarité énergétique rencontrées sur un territoire dans le cadre du suivi – évaluation de dispositifs permet d'affiner et de recadrer les actions lors de la phase de réingénierie. ■

* C. Les programmes cadres et les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

La prise en compte de la précarité énergétique a significativement évolué ces dernières années, notamment sous l'impulsion de la loi dite « loi Grenelle 2 »⁵ et du plan national de lutte contre la précarité énergétique en 2010 qui prévoit sur la période 2010–2017 une enveloppe budgétaire de 1,35 milliard d'euros dans le cadre du FART - Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique⁶ - pour la rénovation énergétique de 300 000 logements des ménages à revenus modestes, propriétaires occupants.

Les différents programmes et dispositifs existants en France et concernant de près ou de loin la précarité énergétique sont présentés dans la **Figure 6. Périmètre d'intervention des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.**

Schématiquement, on distingue :

- **Des programmes d'orientation sur le climat et l'énergie, tels que le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) ou les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) :** ces programmes non spécifiques précarité énergétique peuvent l'intégrer dans leurs objectifs. Dans la pratique, on constate un certain cloisonnement entre ces grands programmes et les programmes ou dispositifs centrés sur la précarité énergétique (en partie dû au cloisonnement entre services au sein des collectivités) ;
- **Le programme « Habiter Mieux » :** programme national dédié à la rénovation thermique du parc existant ancien auprès des propriétaires occupants les plus vulnérables. Ce programme qui est adossé au FART, vise à horizon 2017 la rénovation de 300 000 logements de propriétaires occupants. Le programme prévoit l'attribution d'une somme forfaitaire (prime Habiter Mieux) versée en complément des aides Anah aux propriétaires occupants - sous condition d'existence d'un Contrat Local d'Engagement (CLE) signé - et si les travaux améliorent d'au moins 25 % la performance énergétique du logement⁷.
- **Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) :** est le cadre institutionnel départemental de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement des familles en situation précaire. Suite à la loi portant engagement national « Grenelle 2 », le PDALPD comporte obligatoirement un volet de lutte contre la précarité énergétique en prévoyant à minima la signature d'un Contrat Local d'Engagement (CLE) et le développement de partenariats pour mener des actions d'information-sensibilisation.
- **Le Plan Local Habitat et le Plan local d'Urbanisme (PLH/PLU) :** établis à l'échelle d'une intercommunalité ces documents d'aménagement du territoire comportent un diagnostic, un document d'orientation et un programme d'actions détaillé par secteurs géographiques. De plus en plus, les diagnostics intègrent la question de la précarité énergétique.

À un niveau plus opérationnel, ces programmes se déclinent en dispositifs. On distingue notamment :

- **Les dispositifs spécifiques :** dispositifs mis en place pour répondre spécifiquement aux situations de précarité énergétique.
- **Les dispositifs non spécifiques :** dispositifs anciens visant initialement à réhabiliter des logements ou à soutenir ponctuellement les budgets des ménages ayant des problèmes d'origine divers : insalubrité, insécurité, dégradation, etc. et qui ont progressivement évolué vers la prise en compte de la précarité énergétique.

⁵ Loi du 12 juillet 2010

⁶ Le FART est doté pour la période 2010-2017 de 500 M€ dans le cadre du Grand Emprunt pour le financement des investissements d'avenir et de 250 M€ par les fournisseurs d'énergie. À ces dotations, s'ajouteront la participation de l'Anah (à hauteur de 600 M€).

⁷ Pour plus de détail voir le site de l'Anah : <http://www.anah.fr>

Parmi les dispositifs spécifiques, on reconnaît :

- **Les Contrats Locaux d'Engagement (CLE)**⁸ : « Ils sont la déclinaison opérationnelle du programme national «Habiter mieux» sur un département. Ils associent l'État, les délégataires de compétence et les partenaires œuvrant à la lutte contre la précarité énergétique à l'échelle départementale. Ils s'inscrivent dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) dont ils constituent une modalité de mise en œuvre⁹ ». Concrètement, le CLE réunit des acteurs de différents types (politiques, financiers, opérationnels), sur l'ensemble du département afin de contribuer à la lutte contre la précarité énergétique. Les CLE couvrent l'ensemble du département signataire et sont la condition nécessaire au déblocage des primes « Habiter mieux ». La cible initiale et prioritaire des CLE est donc la réhabilitation de logements de propriétaires occupants (PO) modestes. Par conséquent, même les propriétaires occupants situés hors « territoire programmé » - OPAH/PIG - peuvent bénéficier de ce dispositif. De manière opérationnelle, les CLE reprennent les processus mis en place par les PIG ou OPAH en y incluant le versement d'une somme forfaitaire (prime Habiter Mieux) versée en complément des aides Anah. Les CLE peuvent intégrer les dispositifs déjà existants au plan local (en plus des PIG/OPAH). De ce fait, les CLE peuvent concerner un public plus large que les propriétaires occupants modestes en lien avec les dispositifs existants. L'ouverture des CLE aux propriétaires bailleurs, locataires des parcs privés et publics, bailleurs publics semble particulièrement pertinente en Île-de-France dont la réalité est assez éloignée du constat national établissant que la majorité des ménages était propriétaire occupant de maisons individuelles, anciennes et situées en zone rurale.

La signature au niveau national de conventions entre l'État, l'Anah et certaines structures ouvrent et bordent des partenariats systématiques dans les départements signataires.

Il s'agit notamment de la CNAV (caisse nationale d'assurance veillesse) : la contribution des caisses régionales doit s'opérer tant sur le plan du repérage des ménages retraités propriétaires de leur logement que sur le plan du financement de l'ingénierie et des travaux. Le réseau Procvivis pour le compte des SACICAP : contribution financière sous la forme de prêts « Missions Sociales » sans intérêts proposés aux propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah, de même qu'une caisse d'avance de subventions afin de compléter le financement de leur projet de travaux.

La MSA (mutuelle sociale agricole) devrait contribuer au repérage des ménages et réaliser des visites d'évaluation.

Les fournisseurs d'énergie EDF, GDF Suez et TOTAL abondent le programme Habiter Mieux et les référents désignés devraient participer à l'aide au repérage des ménages.

Enfin des conventions avec la FFB et la CAPEB ont été signées en vue d'assurer la mobilisation des professionnels du bâtiment.

En février 2012, le territoire français est largement couvert par les CLE.

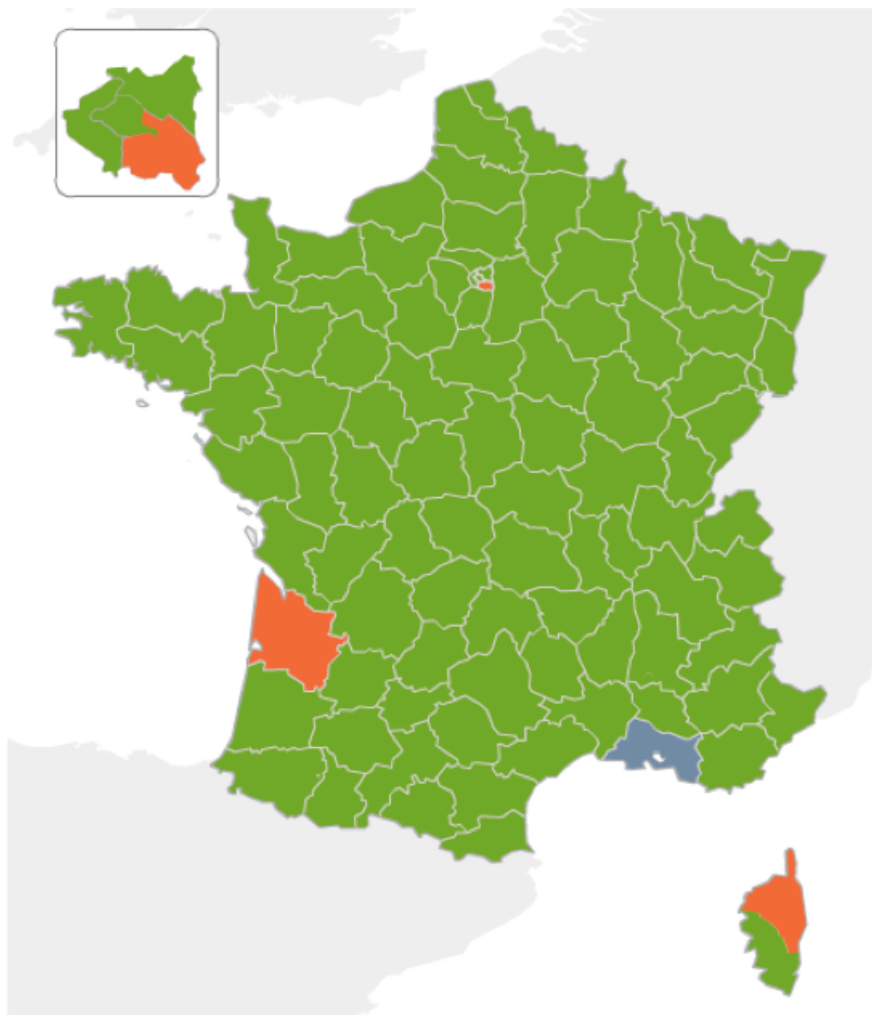
- **CLE et Habiter Mieux en chiffres** : l'aide « Habiter Mieux » est fixée à 1 600 €¹⁰. Si cette aide est complétée par la collectivité, une prime du même montant plafonnée à 500 € est octroyée. Une aide de 438 € est également ouverte pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage contractées auprès des opérateurs. (NB : ces prestations sont intégralement prises en charge dans le cadre d'opérations programmées). Les travaux doivent permettre des gains énergétiques de 25 %.




⁸ A titre d'information, ils doivent être distingués des protocoles territoriaux (orange sur la carte p. 18), qui sont une mesure transitoire applicable jusqu'au 31 décembre 2011 afin de permettre à toute personne pouvant bénéficier des aides de l'Anah de bénéficier de la prime « HM »

⁹ [Définition Anah](#)

¹⁰ Décret n° 2012-447 du 2 avril 2012

**Figure 4. Carte d'avancement du programme « Habiter Mieux »
(MAJ mars 2012)**



-  Département prochainement couvert par habiter mieux (signature du CLE en cours)
-  Département partiellement couvert par habiter mieux
-  Département couvert par habiter mieux

- **Le Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME)** : il vise le financement de travaux de maîtrise d'énergie en faveur des ménages défavorisés et la mise en place d'actions de prévention sociale et technique. Ces dispositifs ne sont pas limités aux propriétaires occupants. À l'échelle nationale, on compte en 2007, 19 FSATME. Avec la montée en puissance du programme « Habiter Mieux » certaines collectivités ont dû faire un arbitrage budgétaire entre ces deux dispositifs (voir encadré ci-après).

ZOOM - Projet territorial Seine-et-Marne (77) Quelle articulation du FSATME et du CLE ?

Le département de la Seine-et-Marne a signé le CLE en décembre 2011. L'articulation entre le CLE et le FSATME déjà mis en œuvre par le Département pose toutefois encore quelques difficultés de positionnement. Ce dernier dispositif mobilise une aide financière pour des publics en difficulté, la même que celle déjà mobilisée dans le cadre des aides octroyées pour les Primes à l'Amélioration de l'Habitat (PAH) par le Département, aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs (uniquement dans le cadre d'OPAH et/ou de plans de sauvegarde), et ce, exclusivement pour les personnes qui sont éligibles au préalable aux aides de l'Anah.

L'arrivée du CLE, qui encourage les collectivités à se positionner sur les PO, a contraint le département à imaginer un système de financement qui alourdit le moins possible son budget (Le Département aurait pu choisir de ne pas abonder...). Aussi, 500 € sont attribués aux personnes éligibles au CLE, de la manière suivante :

- pour les dossiers éligibles aux PAH départementales, pour un montant supérieur à 500 €, 500 € de la subvention départementale sont « fléchés » sur le fonds « Habiter Mieux ». Par exemple, pour un ménage pouvant bénéficier de 2 000 € d'aide du Département, 500 € seront fléchés fonds « Habiter Mieux ». Ainsi, le budget n'en sera pas affecté ;
- pour les subventions inférieures à 500 €, le Département s'engage à verser la différence afin que la subvention attribuée atteigne au minimum les 500 € nécessaires à l'obtention du bonus.

Le CLE est ouvert au minimum aux propriétaires occupants, et le FSATME est ouvert plus largement aux locataires et propriétaires bailleurs.

Le FSATME est un dispositif à part, qui permet aux ménages repérés par les travailleurs sociaux départementaux, de bénéficier de tout un suivi effectué par le PACT Seine-et-Marne et d'une subvention égale à celle de l'Anah. Les dossiers éligibles au FSATME ne sont pas forcément éligibles au CLE puisque le Département n'a pas les mêmes exigences que l'État (notamment les 25 % de gain énergétique).

Contact :

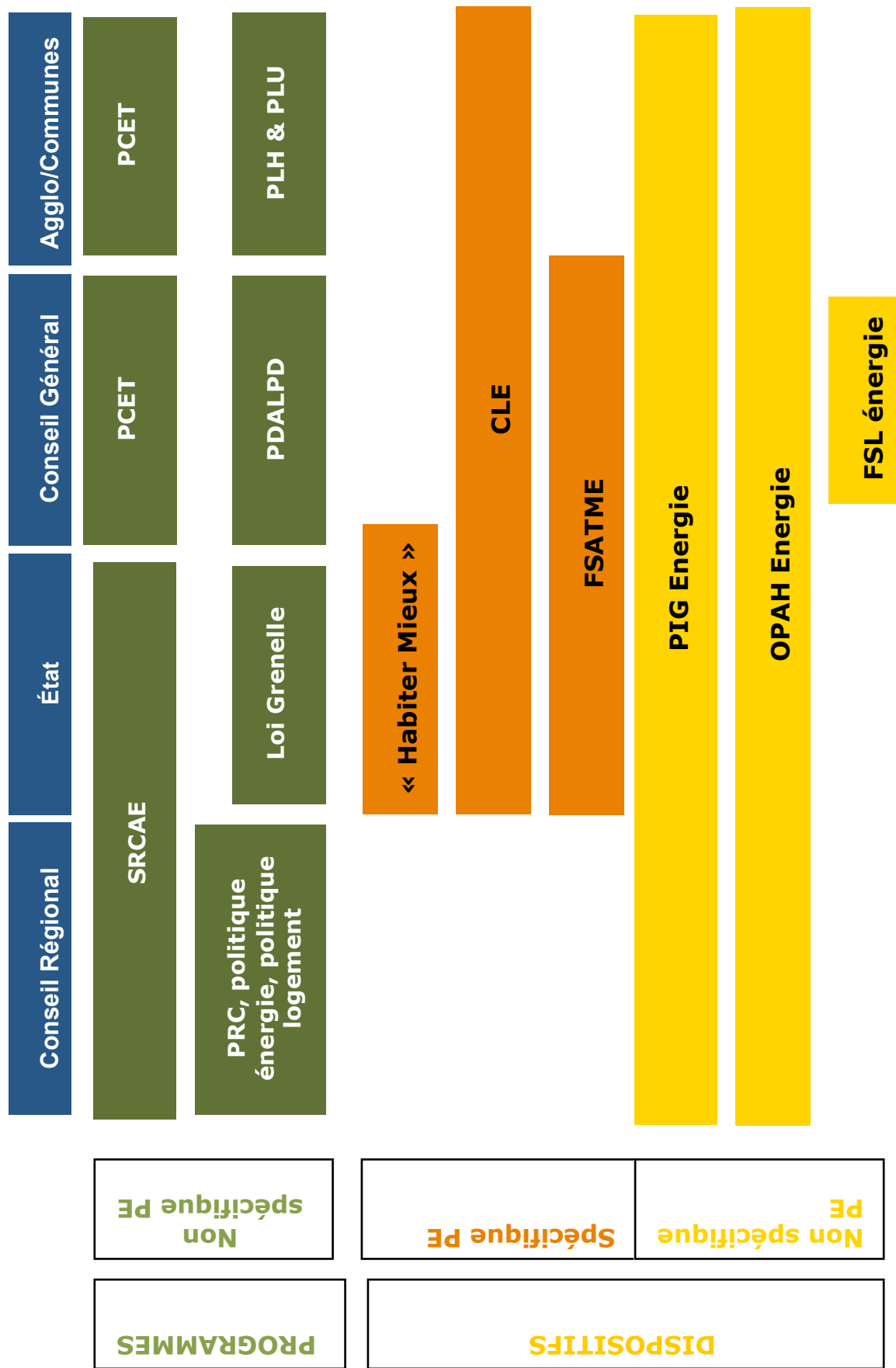
Cécile HERAUD - Conseil Général de Seine-et-Marne
 Chef de service Habitat
 Direction de l'Insertion et de l'Habitat
 01 64 14 56 55 / cecile.heraud@cg77.fr

Concernant les dispositifs non spécifiques, on reconnaît :

- **Les PIG Programme d'Intérêt Général (PIG) et les OPAH Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH/OPATB) énergie** : dispositifs gérés par l'Anah et les collectivités, ils visent à réaliser des réhabilitations de logement grâce à l'octroi d'aides financières (travaux et AMO) pour les ménages dans un périmètre plus ou moins important. Alors que les PIG sont mis en œuvre si des problèmes spécifiques en matière d'amélioration de l'habitat sont constatés (problème de logements des personnes défavorisées, des étudiants, des handicapés, etc.), les OPAH sont mises en œuvre pour réhabiliter un bâti dégradé, voire indigne, et souvent confrontés à des phénomènes de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance, quantitative et qualitative, etc. Les OPAH à « volet énergie » ou « nouvelles générations » (en 2008 on dénombre 100 OPAH de ce type pour 774 classiques¹¹) visent à répondre aux préoccupations territoriales afin de favoriser la

¹¹ [Les OPAH à volet énergie](#)

Figure 5. Périmètre d'intervention des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, traitement de la précarité énergétique



réalisation de logements économes en énergie.

Notons que lorsqu'une OPAH ou un PIG est mis en œuvre, le territoire est alors en « secteur programmé » et à l'inverse, un territoire vierge de ces dispositifs est un « secteur diffus ». Une fois le CLE mis en place, il englobe la totalité du territoire (diffus et programmé).

En février 2012 on compte en Île-de-France 55 OPAH, 19 PIG et 42 plans de sauvegarde¹².

- **Le Fonds de Solidarité Logement ou Énergie FSL/FSE** : dispositif départemental qui permet d'accorder des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement et de s'y maintenir. Depuis 2005, le FSE permet aux personnes en situation précaire d'être aidées à travers une aide financière exceptionnelle pour le paiement d'une partie de la facture d'eau, EDF, etc. et ainsi d'éviter toute coupure.

Dans la réalité, l'articulation entre ces différents programmes et dispositifs n'est pas toujours facile à appréhender et bon nombre d'acteurs interrogés dans le cadre de cette étude soulignent la difficulté à se repérer dans ce paysage.

Le panel des dispositifs ne couvre pas de façon homogène les différents types de situations de précarité énergétique identifiables ; notamment, les CLE visent en priorité les propriétaires occupants, plutôt en maison individuelle. Pour ce qui concerne l'amélioration du cadre bâti, l'approche du traitement des logements locatifs et des logements en copropriété reste en retrait.

Les difficultés structurelles couramment rencontrées pour traiter le logement indigne liées au statut d'occupation (locatif) et au cadre de gestion de l'habitat collectif (copropriété) ne sont pas levées par l'approche de l'amélioration de la qualité de l'habitat sous l'angle de la précarité énergétique.

Les différents outils de réhabilitation et leur périmètre d'application sont présentés ci-après.

Figure 6. Les outils de réhabilitation

Programmes Nationaux	Habiter mieux				Eco prêt logement social
Déclinaison locale	CLE (PO a minima ; plus large éventuellement)				
Dispositifs opérationnels	FSATME (en complément des autres dispositifs)				
	OPAH - volet énergie				
	PIG - volet énergie				
Cibles	propriétaires occupants	propriétaires bailleurs	Locataires	Copropriétés	parc social

Dans le cadre des opérations programmées de travaux (PIG, OPAH), les bénéficiaires sont souvent indirects pour les locataires sauf s'ils bénéficient d'actions complémentaires. Dans le cadre des FSATME, voir dans certains cas des CLE (s'ils sont élargis dans leurs cibles) les bénéficiaires sont directs dans la mesure où ces dispositifs prévoient la réalisation de petits travaux, la fourniture de petits équipements et un accompagnement individuel. ■

¹² cartographie disponible sur : <http://www.lesopah.fr>

* D. Acteurs de la précarité énergétique et compétences

La précarité énergétique est une problématique transversale, qui doit donc mobiliser une diversité d'acteurs aux compétences multiples et complémentaires, avec en particulier trois grands axes de compétences que sont l'énergie, le logement et le social. Publics ou privés, ils sont nombreux à pouvoir intervenir.

De grandes catégories d'acteurs peuvent être distinguées :

- les collectivités territoriales qui définissent les politiques à mettre en œuvre localement pour lutter contre ce phénomène, mettent à disposition des moyens financiers et qui constituent généralement la maîtrise d'ouvrage des projets et dispositifs,
- des acteurs institutionnels (Anah, ADEME...) et des acteurs associatifs (réseaux, fondations) qui apportent des aides techniques et financières, contribuent à la connaissance du phénomène,
- des opérateurs aussi bien privés qu'associatifs qui, localement, assurent la mise en œuvre des actions dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre,
- un ensemble d'acteurs locaux mobilisables sur des actions ponctuelles en fonction de leur expertise et échelle d'intervention.

La matrice Acteurs et compétences présentée ci-après illustre cette diversité. Elle fournit une première vision du panel d'acteurs concernés par la lutte contre la précarité énergétique et du rôle qu'ils peuvent jouer. Il conviendrait certainement de la compléter via une analyse approfondie des missions et des compétences des acteurs du domaine.

Indiquons que ce type d'outil correspond à une demande forte des acteurs du terrain, notamment dans sa déclinaison « annuaire ». ■

Figure 7. Compétences des acteurs

Acteurs/compétences	Compétences									
	Mise en réseau	Financement (dispositif / travaux)	Repérage des ménages	Diagnostic bâti	Formation des parties prenantes	Assistance conseil aux ménages	Ingénierie (technique)	Travaux : réhabilitation, autoréhabilitation	Accompagnement social	Éducation sensibilisation DD
Anah										
ADEME										
ARENE										
Conseil régional Île-de-France										
Réseau Rappel										
Fournisseurs énergie										
Bureaux /opérateurs										
Collectivités										
CAF										
Organismes retraites										
Organismes de prêt bancaire										
Association des Responsables de Copropriétés (ARC)										
Les bailleurs sociaux										
Espaces Info Energie / Agences locales de l'énergie										
Associations d'éducation à l'environnement										
Associations d'amélioration de l'habitat										
Services de proximité (PIMM'S ...)										
Travailleurs sociaux										
Régies de quartier										
Organismes et personnels de santé, d'aide à la personne										
Energéticiens/thermiciens/architectes										
Entreprises du bâti										

*** E. Mise en oeuvre de la lutte contre la précarité énergétique**

Sur le papier, un dispositif de lutte contre la précarité énergétique peut se structurer autour 4 grandes phases (voir ci-après) :

- **La phase d'intention**
- **La phase pré-opérationnelle**
- **La phase opérationnelle**
- **La phase de réingéniering**

En pratique, les projets de lutte contre la précarité énergétique observés sur le terrain n'incluent pas systématiquement toutes ces phases (en tout cas, elles ne sont pas nécessairement formalisées).

Certaines initiatives sont par ailleurs centrées sur 1 action en particulier et ne s'inscrivent pas nécessairement dans un dispositif global ; il s'agit notamment des opérations de sensibilisation à la sobriété et à l'efficacité.

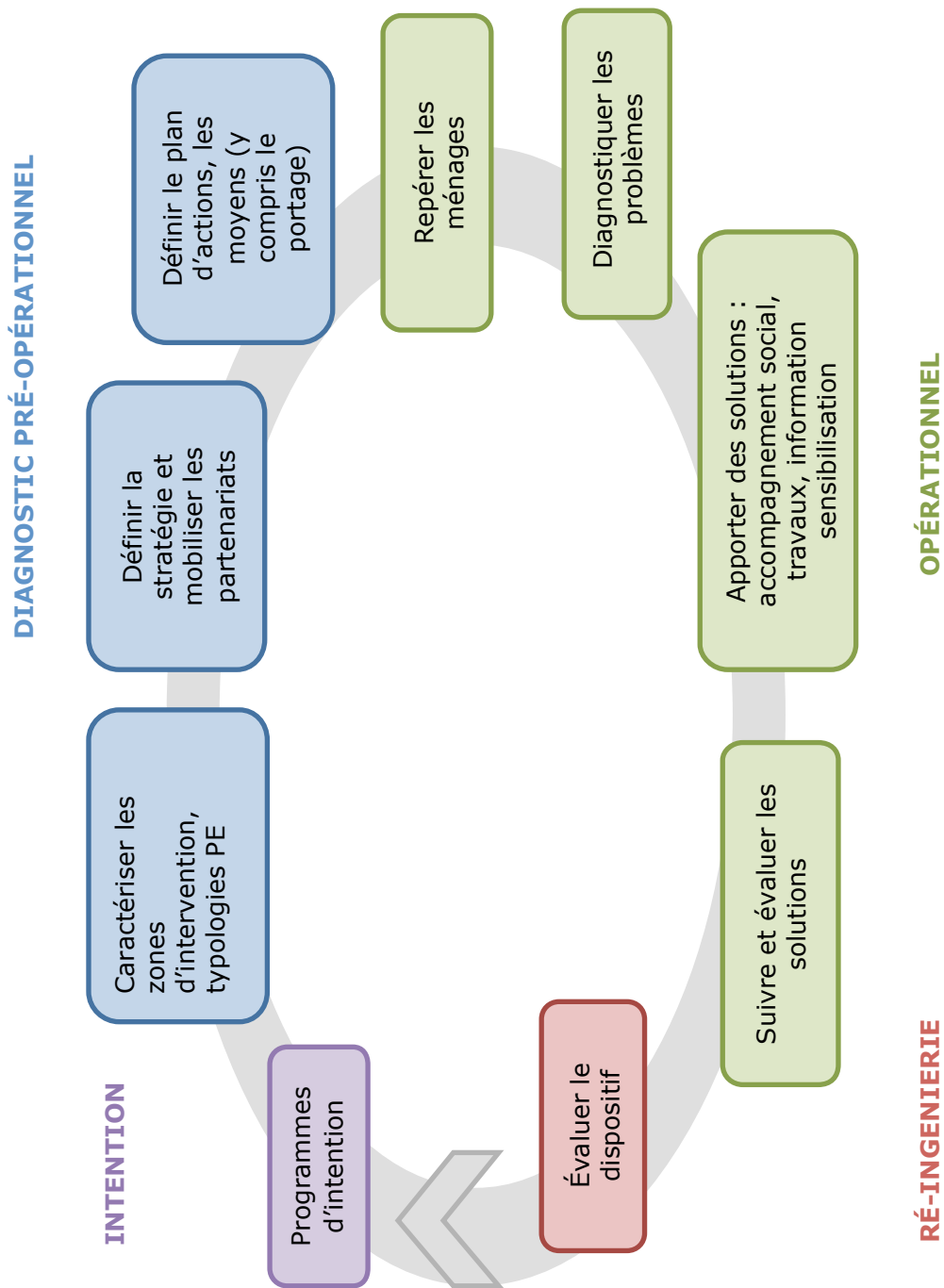
La difficulté majeure reste celle d'un développement à grande échelle des actions : la diversité des situations de précarité énergétique identifiées et leur complexité nécessitent un travail sur mesure mobilisant des moyens humains considérables pour un accompagnement et un suivi prolongé, au cas par cas, et pas seulement une mobilisation ponctuelle de moyens financiers pour réaliser des travaux. L'ampleur du phénomène nécessite la généralisation des interventions, alors que le mode opératoire reste artisanal.

La question régulièrement débattue est également celle des objectifs de performance énergétique des différents programmes. En effet des objectifs de rénovation relativement peu ambitieux peuvent :

- ne permettre l'amélioration de la situation d'un ménage que pour une courte durée (notamment au regard des évolutions récentes des prix du gaz et attendues sur l'électricité) ; l'augmentation des prix de l'énergie compensant les baisses de consommation.
- mettre en péril la pertinence économique de futurs travaux ; ceux présentant les meilleurs temps de retour sur investissement ayant été réalisés. On entend parfois à ce propos l'expression « tuer le gisement ».

Paradoxalement les acteurs s'accordent à dire que même sur des travaux aux objectifs de réduction de consommation relativement peu ambitieux, les ménages rencontrent des difficultés de financement sur le reste à charge. De fait l'exigence de niveaux de performance plus élevés que ceux actuellement prescrits notamment dans le cadre d'Habiter Mieux, devra s'accompagner de fonds supplémentaires pour leur financement. ■

Figure 8. Dispositif de lutte contre la précarité énergétique



INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

* A. Méthode et périmètre du recensement

Nous présentons ici les résultats du recensement des initiatives de lutte contre la précarité énergétique en Île-de-France (réalisé en avril 2011). Le recensement a concerné majoritairement le parc privé.

Le recensement couvre à la fois les projets spécifiques et non spécifiques de lutte contre la précarité énergétique. Il est toutefois centré sur les initiatives portant sur l'habitat (hors problématique « fluides » ou transport). Les projets palliatifs (concernant des actions en direction des impayés d'énergie, tarifs sociaux de l'énergie) ne font pas partie du périmètre d'analyse. Enfin, notons que le recensement a porté sur des projets sans distinction d'échelle territoriale ; ils peuvent indifféremment concerner la région, les départements, les communes ou intercommunalités et les quartiers.

Au plan méthodologique, le recensement a reposé sur la sollicitation du comité technique, des analyses documentaires et des recherches internet. La caractérisation des initiatives a reposé sur des entretiens avec les porteurs de projets. ■

* B. Panorama général

Les initiatives de lutte contre la précarité énergétique recensées se distinguent selon deux grandes catégories :

- **les dispositifs de réhabilitation :**

ce sont des projets curatifs dont l'objectif est in fine d'aboutir à la réalisation de travaux chez les ménages. Ces dispositifs d'ampleur variable comprennent des actions telles que : repérage des ménages, diagnostic et ingénierie, montage et suivi des dossiers. Cette catégorie comprend notamment les opérations programmées et les CLE signés dans le cadre du programme Habiter Mieux. La plupart des dispositifs recensés ici sont exclusivement centrés sur la réhabilitation à l'exception du FASTME du 77 et du projet APC (voir encart page 27) qui intègrent également une dimension « accompagnement individuel au changement des pratiques et usages ».

- **les initiatives « ponctuelles » :**

elles concernent des actions de lutte contre la précarité énergétique qui ne s'inscrivent pas forcément dans un projet ou dispositif global visant à la réhabilitation de logements. Ces initiatives se montent en général à des échelles plus locales (quartiers, immeubles...).

- Formation des travailleurs sociaux,
- Accompagnement individuel des ménages à l'usage du logement (projet SoliCités - ALE/MVE-projet PACT 94),
- Actions collectives d'information/sensibilisation des ménages portées par les EIE,
- Création d'outils.

Par ailleurs, une expérimentation est actuellement en cours sur l'évaluation d'actions de réhabilitation (projet mené par la FAP). Cette opération démarre et les résultats sont attendus à un horizon d'un ou deux ans.

Au total nous avons identifié 43 initiatives dont¹³ :

- 22 dispositifs de réhabilitation, intégrant les 7 CLE signés ou en cours de signature (seul le département du 94 n'était pas encore engagé dans ce dispositif) ;
- 21 initiatives ponctuelles non nécessairement intégrées à des dispositifs de réhabilitation.

Ces projets peuvent être mis en place spécifiquement pour répondre à la problématique de la précarité énergétique ou intègrent ce volet dans le cadre de projets plus large :

- Parmi les dispositifs recensés 11 sont spécifiques à la précarité énergétique et 11 répondent à des problématiques plus larges (cf. partenariat des PACT 75-77 et de l'AG2R pour le repérage et la réalisation de visites à domicile, Projet de rénovation d'un parc social à Vitry-sur-Seine via un contrat de performance énergétique, OPAH/PDS...)
- Les CLE identifiés prennent généralement appui sur des dispositifs de réhabilitation de type PIG-OPAH. Ces derniers sont généralement portés par des intercommunalités. Ils couvrent assez largement le territoire francilien (à l'exception du département du Val-de-Marne qui n'a pas encore signé).
- Concernant les initiatives ponctuelles 11 sont spécifiques à la précarité énergétique et 10 traitent la précarité énergétique dans des projets plus généraux (cf. formations de gardiens et médiateurs Développement Durable de l'association SoliCités, les dispositifs d'information des CCAS, les formations du réseau Vivacité, etc.).

Plusieurs types de maîtres d'ouvrage sont à l'initiative des projets identifiés :

- des collectivités territoriales
- des opérateurs au service de l'amélioration de l'habitat
- des organismes HLM
- des EIE et ALE

La plupart des projets s'inscrivent dans une logique partenariale. **La maîtrise d'œuvre de ces initiatives est variée.** Notamment :

- les opérateurs de l'habitat (Urbanis, PACT...)
- les EIE et ALE
- les associations locales
- les fournisseurs d'énergie

Beaucoup de ces dispositifs (CLE ou pas) incluent des **actions de repérage des ménages** (ou des bâtiments). Ces actions sont encore pour certaines au stade de l'expérimentation :

- Analyse des enveloppes (exercices de thermographie) ;
- Plateforme téléphonique de la caisse de retraite complémentaire AG2R¹⁴ ;
- Outil d'autodiagnostic en ligne du PACT (<http://www.pact75.org/>)¹⁵ ;
- Voie d'affichage en mairie, associations locales, opérateurs, etc. pour encourager les ménages en difficultés à se rapprocher de l'opérateur ;

¹³ Pour le détail, consulter le tableau en annexe de l'ensemble des projets recensés, même ceux n'ayant pas fait l'objet d'une caractérisation approfondie, mais qui ont néanmoins permis de participer à notre compréhension globale de l'état des lieux de la lutte contre la précarité énergétique en Île-de-France

¹⁴ Identification des ménages par le biais des demandes d'aides financières qu'ils font auprès de leur caisse de retraite. Les ménages qui font des demandes régulières sont adressés au PACT 77 ou 75 qui programment la visite d'un TS et d'un technicien, pour proposition de travaux et accompagnement social adapté. Une nouvelle visite sera organisée un an après.

¹⁵ Mise à disposition sur le site du PACT 75 d'un questionnaire sur le confort thermique

- Visites à domicile (via les travailleurs sociaux)¹⁶ ;
- Analyse de données territoriales ;
- Envoi de questionnaires¹⁷ ;
- Analyse du fichier FSL énergie.

Concernant le parc public, on recense des initiatives identiques à celles mises en place dans le parc privé (réhabilitation, actions d'accompagnement, formations des partenaires) et des initiatives spécifiques au parc social public (mise en place d'un observatoire des charges locatives par exemple). Les actions de réhabilitation prennent en compte les questions liées à l'énergie. Les actions d'accompagnement à l'usage et les alternatives au « tout travaux » sont quant à elles de plus en plus nombreuses en Île-de-France (ce qui n'est pas le cas du parc privé). ■

ZOOM - CLE Paris - APC (Agence Parisienne du Climat)

Le CLE de Paris est l'un des rares CLE ouvert à tous les ménages et pas uniquement aux propriétaires occupants. Bien que les aides Habiter Mieux ne soient octroyées qu'aux seuls propriétaires occupants, locataires des parcs privés et public peuvent bénéficier des visites à domicile et d'un accompagnement. Pour assurer le suivi-animation du CLE, le Département prend appui sur l'Agence Parisienne du Climat (APC).

Dans le dispositif, l'APC se charge du recrutement et de la formation des personnes en charge des visites sociotechniques pour qualifier sur place la situation des ménages identifiés par les partenaires de l'action sociale signataires du CLE (DASES, CASVP et CNAV). Les visites se font en binôme : un profil technique (conseiller info-énergie) pour évaluer l'état du logement, et un profil social (conseiller en éducation sociale et familiale) pour expliquer et comprendre les consommations d'énergie des ménages et orienter les ménages vers les aides et tarifs existants. L'APC est également en charge de l'animation du réseau des acteurs du repérage qu'elle sollicite. Il s'agit notamment des travailleurs sociaux qui bénéficient d'une sensibilisation ad hoc à l'identification de la PE. Ces différents partenaires signalent le public cible à l'APC au moyen d'une fiche de liaison renseignant certains critères (sur le logement, les ressources, l'énergie et le mode de chauffage) en vue d'une prise de contact pour la réalisation de la visite à domicile sociotechnique.

La visite sociotechnique doit permettre de confirmer ou non la situation de précarité énergétique et, le cas échéant, d'y apporter une solution adaptée. Lors de la visite à domicile, le binôme sensibilise sur les usages pertinents des équipements présents et installe avec le ménage de petits équipements de maîtrise des consommations de fluides dont des lampes basse consommation, des réducteurs de débit... L'APC assure aussi le suivi des consommations avant/après son intervention sur l'année n+1, afin de pouvoir évaluer quantitativement l'évolution des charges en eau et énergie des ménages visités. Si la situation nécessite des travaux plus importants, alors le ménage sera orienté vers un opérateur agréé par la préfecture (PACT 75 et H&D IDF), et s'il s'agit d'un propriétaire occupant il bénéficiera des aides financières prévues dans le cadre d'Habiter Mieux. Si les ménages sont locataires, l'APC oriente son accompagnement grâce à ses partenariats avec les bailleurs sociaux parisiens et son expérience d'accompagnement des propriétaires privés (programme d'action spécifique pour les copropriétaires).

La première année d'action permet de mettre en place une méthodologie adaptée au territoire et aux acteurs concernés. Les premières visites ont commencé en novembre 2011 et un premier bilan sera établi au bout d'un an pour améliorer de façon continue la méthode et affiner les moyens humains et financiers affectés.

Contact

Coordination du CLE 75 :

Anita RAVLIC (Ville de Paris)

Chargée de l'Habitat Privé - DLH - SLF - Bureau de l'Habitat Privé

01 42 76 21 65 / anita.ravlic@paris.fr

Accompagnement opérationnel de terrain :

Simon POUILLAUTE (Agence Parisienne du Climat)

Coordinateur Activité Précarité Énergétique

01 58 51 90 32 / simon.pouillaute@apc-paris.com

¹⁶ Données disponibles auprès des gestionnaires des aides à l'énergie, des informations détenues par les fournisseurs d'énergie et toutes autres sources mobilisables telles que les acteurs sociaux (bailleurs sociaux, associations, ...), la documentation et les études, de l'Anah ainsi que le bilan énergétique régional réalisé dans le cadre du ROSE par l'ARENE.

¹⁷ Des questionnaires sur les consommations d'énergie sont adressés aux ménages du territoire par courrier

C. Caractérisation des actions

Les actions sont diversifiées, et comme indiquées précédemment elles sont mises en œuvre dans le cadre d'un dispositif global ou plus ponctuellement. Les **actions recensées** sont les suivantes :

- des études pré-opérationnelles,
- des actions de repérage des ménages,
- la mise en place de partenariats,
- des actions de formation des partenaires,
- des actions d'accompagnement à l'usage des ménages,
- des actions d'auto-réhabilitation ou des travaux.

Quelques outils ont également été recensés:

- une aide financière pour les travaux (financement micro-crédit social),
- un outil d'autodiagnostic énergétique (Bilan Énergie Simplifié mis en place par l'UNARC),
- plusieurs actions de thermographie de façade,
- le tableau de bord de l'énergie régional.

Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations sur des actions associant les fournisseurs d'énergie et les collectivités, notamment en ce qui concerne l'accès aux données FSE et Tarif de Première Nécessité. Cependant les négociations menées au niveau national avec les fournisseurs devraient aboutir à de nouvelles pistes. En effet, les obligés abondent désormais le programme Habiter Mieux moyennant la mobilisation de CEE. Des obligés référents ont été désignés pour chaque département ; ils pourront ainsi récupérer 75 % des CEE engendrés dans le cadre d'Habiter Mieux, les 25 % restant étant répartis entre les collectivités. Les conventions de partenariat signées par EDF, GDF Suez et Total les engagent à participer au repérage des ménages éligibles dans les départements pour lesquels ils sont référents. En Île-de-France, EDF est référent hormis dans les Yvelines et en Seine-et-Marne où c'est GDF Suez. Il est à noter que pour les cibles non éligibles au programme Habiter Mieux, les CEE sont mobilisables dans leur intégralité selon une répartition qui est à définir entre les organismes subventionneurs.

Dans la suite, nous détaillons les actions les plus significatives pour la lutte contre la précarité énergétique et pour lesquelles nous disposons d'information. À savoir :

- le montage de partenariats,
- la formation des partenaires,
- le repérage des ménages,
- l'accompagnement à l'usage.

NB : aucun retour n'est disponible sur l'action d'auto-réhabilitation.

Montage de partenariats

Les acteurs rencontrés s'accordent pour dire qu'un des enjeux fondamentaux à la bonne réalisation des projets de lutte contre la précarité énergétique est la création et l'animation de partenariats. Au-delà des partenariats politiques (cf. maîtrise d'ouvrage)¹⁸, les acteurs interrogés ont surtout mis l'accent sur la nécessité (et la difficulté) de mettre en place des partenariats techniques pour la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs.

¹⁸ Les acteurs interrogés indiquent que l'implication et la mobilisation des politiques constituent un préalable à la recherche des partenaires techniques. Cette mobilisation politique peut être difficile (cf. FIG 93, où peu de collectivités se sont finalement engagées en raison de difficultés financières et de priorités locales différentes de celles de la précarité énergétique)

D'après les acteurs interrogés, 3 types de compétences doivent être réunis dans un projet de lutte contre la précarité énergétique :

- sociale,
- technique (énergie, bâti),
- financière (aide au financement des travaux de réhabilitation des ménages et financement de l'ingénierie du projet).

Ces compétences sont notamment nécessaires dans les étapes de repérage des ménages et de mises en œuvre des solutions. Par exemple, l'APC associe à son projet une dizaine d'acteurs :

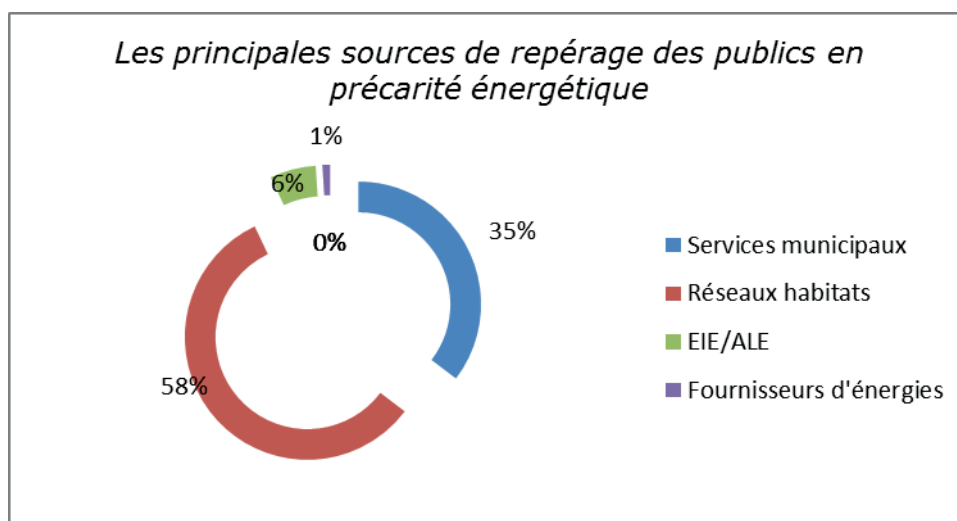
- **la CNAV pour la prise en charge d'une partie de l'ingénierie** - notamment sur le repérage - et des travaux des propriétaires occupants retraités. Il est à noter que les CNAV ont signé un partenariat national pour Habiter Mieux et sont donc des partenaires systématiques des CLE au niveau local ;
- **les SACICAP pour accorder aux propriétaires occupants éligibles à la prime « HM »** un préfinancement des subventions publiques et un prêt à taux zéro pour financer le reste à charge (montant à déterminer en fonction des capacités financières de chacun des ménages). Le réseau PROCIVIS marque commune des SACICAP a signé un partenariat au niveau national en faveur d'Habiter Mieux faisant des SACICAP un partenaire systématique des CLE ;
- **les Services sociaux du département (SSDP), le CAS de la ville de Paris (CASVP), et prochainement les PIMMS**, associations locales, conseils de quartiers et régies de quartiers sont mobilisés pour le repérage des ménages ; certains d'entre eux peuvent également intervenir dans la mise en œuvre des solutions ;
- **les bailleurs sociaux et opérateurs de l'habitat** interviennent dans la phase de mise en œuvre – travaux de réhabilitation, accompagnement individuel des ménages.
- **la Ville/département de Paris, le Conseil régional, l'Anah, l'ADEME** participent au financement de l'ingénierie du projet en finançant des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser des diagnostics thermiques ou réévaluer des contrats de chauffe, voir des travaux.

Notons que l'APC est chargée de mobiliser et de définir les modalités d'intervention de chacune des personnes qui interviennent dans la phase de repérage. Les autres partenariats (notamment financiers) sont formalisés dans le cadre du CLE (CASVP, SACICAP, Département).

La mobilisation effective des partenaires n'est pas toujours facile à obtenir (« *malgré des bonnes volontés* »). Par exemple, dans le cas du PACT 93, les « Pôles solidarités » des fournisseurs d'énergie n'ont pas pu transmettre les données individuelles des ménages en raison du secret commercial. La même situation a été constatée avec les données du FSL énergie en Seine-et-Marne (cf. CNIL). Pour contourner ces difficultés, le PACT 93 s'est orienté vers des structures de médiations énergétiques (telles que les PIMMS) qui peuvent, sans dévoiler les données, réaliser des actions d'information auprès des ménages avec qui elles sont en contact. Mais cette solution n'est pas jugée totalement satisfaisante (l'opérateur n'ayant pas la main sur les données).

Au final, les partenariats les plus efficaces au plan quantitatif pour le repérage des ménages semblent être ceux montés avec les réseaux d'habitat (Urbanis - PACT - H&D) et les services sociaux des villes (d'après le bilan réalisé par le PACT 93 en 2010).

Figure 9. Principales sources de repérages des publics en précarité énergétique¹⁹



D'une manière générale, les porteurs de projets précisent que, même s'ils sont bien implantés sur le territoire, ils n'ont pas connaissance de tous les acteurs mobilisables. En conséquence, un travail « de porte à porte » est le plus souvent nécessaire pour comprendre le travail des acteurs, puis pour les convaincre de s'engager. Ce travail de longue haleine pourtant indispensable nécessite la mobilisation de moyens humains importants, dont la prise en charge apparaît encore insuffisante et constitue de fait un axe de développement des politiques publiques.

Un autre problème est l'absence de reconnaissance dans les fiches de postes des travailleurs sociaux de la mission de lutte contre la précarité énergétique. L'engagement des acteurs du terrain pour le repérage n'est donc pas systématique.

Pour finir, indiquons que, de l'avis des acteurs interrogés, il convient de rechercher les partenaires très en amont de la mise en œuvre, de façon à « leur permettre de trouver leur place dans le projet ».

¹⁹ Bilan septembre 2010 du PIG PE en Seine-Saint-Denis

Mise en place d'un réseau d'acteurs en amont d'un projet de réhabilitation Le cas des Mureaux - association Énergies Solidaires

Dans le cadre du développement d'actions de lutte contre la précarité énergétique, la mairie des Mureaux et l'EIE porté par l'association Énergies Solidaires se mobilisent au service des actions portées par l'ensemble des partenaires locaux.

La recherche partenariale s'est effectuée en amont de la définition des actions et a notamment cherché à solutionner la question de l'accès aux ménages en difficulté et à appuyer les partenaires dans leur recherche d'accroître l'efficacité de leurs interventions.

Pour l'identification des partenaires, la maîtrise d'ouvrage et l'EIE ont fait « feu de tout bois » : via la connaissance des structures déjà partenaires sur d'autres projets, via des services de la collectivité et auprès des structures déjà existantes sur le territoire. Au final, plusieurs types de structures ont été identifiés :

- Associations de quartier / services des collectivités
- Travailleurs sociaux / médiateurs
- Bailleurs / Promoteurs

Les partenaires et acteurs locaux ont été rencontrés individuellement pour leur proposer l'appui technique de l'EIE et la création d'un réseau en vue de consolider la chaîne de transmission de l'information entre les acteurs : de la détection des situations à la concrétisation de solutions adaptées.

Un travail de co-construction a ensuite été engagé pour définir le plan d'action et appuyer les actions et les initiatives de chaque partenaire.

La Mairie des Mureaux est particulièrement engagée sur cet objectif de lutte contre la précarité énergétique et des rencontres très régulières sont organisées avec Énergies Solidaires pour pointer les blocages éventuels, y remédier et partager enfin les réussites.

L'appui et l'expertise apportée aux acteurs locaux par la Mairie et Énergies Solidaires est appréciée et favorisent l'efficacité des interventions et des interactions de l'ensemble du réseau.

Formation des partenaires

Les actions de professionnalisation concernent notamment : des travailleurs sociaux, des régies de quartiers, des gardiens d'immeubles, des jeunes travailleurs en service civique volontaire, des évaluateurs des caisses de retraite, des CCAS. Il semblerait que les gardiens d'immeubles soient une cible privilégiée de la formation car ils constituent une bonne porte d'entrée auprès des ménages (cf. projet de l'ALE-MVE²⁰).

Nous n'avons pas identifié de formation à destination des élus. Toutefois, l'enquête de besoins menée auprès des collectivités (détail page 78) montre que près d'une collectivité sur deux intervenant déjà sur la précarité énergétique a mis en place des formations en direction des services. Certaines personnes interrogées nous ont par ailleurs indiqué que la formation devait concerner à la fois « directeurs » et « opérationnels » pour « construire une culture partagée » et ainsi « faciliter les échanges en interne » (cf. PACT 77 qui forme la totalité des membres des Maisons des Solidarités du territoire).

Ces formations ont toutes plus ou moins le même objectif : apporter de la méthode pour le repérage et améliorer les conseils/gestes que les acteurs peuvent prodiguer aux ménages (exception de la formation mise en place par le Réseau Vivacité plus orientée sur l'action et qui vise à échanger sur les expériences).

En général, les formations des acteurs de terrain sont plutôt opérées par les structures à forte prédominance énergie (type EIE, ALE - 4 cas), mais peuvent également l'être par des opérateurs (PACT - 1 cas) ou par des CCAS (1 cas). Aux dires des personnes interrogées, les stagiaires précisent que le fait d'être formé par un seul type de structure (compétence bâti ou social) ne permet pas toujours d'appréhender le phénomène de la précarité énergétique dans son ensemble.

²⁰ Ce projet fait l'objet d'une fiche de cas insérée dans ce rapport à la page 48.

Les formations sont plutôt de courte durée (une demi-journée à 2 jours maximum) et s'organisent généralement autour des sessions suivantes :

- connaître les aides pour l'énergie (tarifs sociaux), pour les travaux sur le bâti ou les actions d'accompagnement ;
- apprendre des méthodes de repérage des ménages ;
- apprendre les gestes d'économies d'énergie (et d'eau) ;

À titre d'exemple, l'EIE IDEMU en Seine-Saint-Denis dispense des formations en direction de jeunes travailleurs et propose le programme suivant :

- notions sur la consommation énergétique ou encore les bases de l'éco-responsabilité
- analyse détaillée du patrimoine de l'ALJT²¹ (années de construction des bâtiments, types de chauffage, etc.)

En termes d'outils, les **formations** peuvent apporter :

- des fiches de liaison pour le repérage des ménages
- des grilles de diagnostics à remplir avec le ménage
- des « petits équipements » type ampoules basse consommations, mousseurs pour les robinetteries.

Les formations des acteurs du terrain sont considérées comme indispensables et de l'avis des personnes interrogées ont globalement bien fonctionné. Pour certains, il conviendrait de mutualiser les efforts d'ingénierie pédagogique à l'échelle de la région pour limiter les budgets de formation (cf. l'ALE de Montreuil envisage de grouper les formations des régies de quartiers avec les autres ALE franciliennes). Les actions de formation constituent un préalable nécessaire à la constitution d'un réseau local de lutte contre la précarité énergétique favorisant la construction d'une culture commune et les échanges d'expériences, tout en permettant de travailler à la définition des modalités d'intervention de chacun des partenaires, voire à la co-construction d'outils.

ZOOM - Projet SoliCités (Département de l'Essonne) Projet écologie sociale et familiale - Formation des gardiens d'immeubles

L'association SoliCités, porteuse d'un EIE, s'implique dans la lutte contre la précarité énergétique par le biais de son projet « Écologie sociale et familiale ». Celui-ci vise à mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire qui sont confrontés au problème de la précarité énergétique (acteurs sociaux, collectivités, bailleurs, etc.).

Dans le cadre de ce projet, l'association forme des « médiateurs en écologie », dont le rôle est d'aller à la rencontre des ménages les plus en difficulté (ménages des parcs sociaux ou collectifs privés qui sont les plus difficiles à capter). Cette formation se fait en partenariat avec le PLIE Nord-Essonne et avec un organisme de formation généraliste pour la définition globale du contenu de la formation.

Les formations ont été réalisées auprès de personnes formées au métier de gardien d'immeuble et de médiateur social.

La formation semble avoir reçu de très bons retours. Le relais des « gardiens d'immeuble » permet notamment une bonne approche des ménages (même si le bailleur ne connaît pas les situations individuelles des ménages sur l'énergie puisque le chauffage est collectif). Le porteur de projet indique que, dans le cas des formations « gardien d'immeuble », il est nécessaire d'associer le plus en amont possible les bailleurs, ce qui facilite l'appropriation du projet.

Contact :

Florence Billault - Association SoliCités
Chargée de mission Écologie Sociale et Familiale
13 rue Nungesser et Coli 91170 VIRY-CHÂTILLON
01 69 56 53 87 / florencebillault@solicites.org

²¹ Association locale des jeunes travailleurs

Repérage

Le repérage est l'action sur laquelle les personnes interrogées rencontrent (ou ont rencontré) le plus de difficultés. Le repérage consiste à identifier les ménages en difficulté, à les caractériser du point de vue de la précarité énergétique (cf. radars précédemment décrits p.14 et 15), puis à les orienter vers le dispositif correspondant à leur situation et à leurs besoins.

Trois types d'acteurs ont été identifiés, qui interviennent dans le processus de repérage des ménages :

- **l'animateur** : l'animateur coordonne les actions des différents partenaires du territoire et peut lui-même être opérateur d'actions à mettre en œuvre.
- **les « opérateurs »** : ils mettent en œuvre certaines actions et assurent notamment l'AMO et le montage des dossiers des ménages dans le cadre de travaux éligibles Anah.
- **les « partenaires-relais »** : ils sont mobilisés par l'animateur et/ou les opérateurs pour leur connaissance du terrain et leur capacité à « faire remonter de l'information ».

Par exemple, l'animateur du CLE de Paris est l'Agence Parisienne du Climat (ALE créée en janvier 2011). Dans d'autres départements, tel que la Seine-et-Marne ou l'Essonne, les animateurs sont des acteurs de réseau de l'habitat type PACT.

Les opérateurs sont de plusieurs types. Pour des projets de « sensibilisation/accompagnement des ménages », il s'agit majoritairement d'opérateurs tels que : EIE, ALE, ou CCAS. Pour des projets de réhabilitation, les opérateurs sont les acteurs de réseau de l'habitat type PACT, H&D, Urbanis.

Les « partenaires-relais » sont également très diversifiés et la liste fournie ci-dessous n'est donc pas exhaustive, les partenariats s'appuyant sur les structures existantes au niveau local :

- **CAF** : via des contacts directs avec les ménages au guichet ou lors d'examen de demandes d'aides au paiement de leur factures
- **Services sociaux des CR, CG, CCAS** : via des contacts directs avec les ménages lors des visites au domicile ou des permanences ;
- **Foyers, centres d'hébergement**
- **Caisses de retraite** (MSA, AG2R, CNAV, etc.) : via les demandes d'aides des ménages au paiement de leur factures/petits travaux ;
- **ADIL** : via les demandes des ménages concernant le logement
- **PIMMS** : via les dossiers de médiation liés aux factures d'énergie ou à des problèmes administratifs plus globaux,
- **EIE/ALE** : via les demandes des ménages qui se renseignent pour réaliser des travaux liés à l'énergie ;
- **Associations agréées, caritatives et familiales** (régies de quartiers, association d'aide aux immigrants, etc.) : via les contacts directs qu'elles ont avec les ménages dans le cadre de leurs activités,
- **Fournisseurs d'énergie**, via leurs fichiers clients
- **Le secours populaire et les médecins,**
- **Les commerces de proximité,**
- **Les bailleurs sociaux et les amicales de locataires,**
- **Les artisans du bâtiment,**
- ...

Divers outils ou approches sont mis en œuvre pour le repérage²² :

- Analyse des enveloppes (exercice de thermographie) ;
- Analyse de données territoriales ;
- Plateforme téléphonique d'AG2R ;
- Outils d'autodiagnostic en ligne (PACT) ;
- Voie d'affichage ou questionnaires ;
- Visites à domicile (travailleurs sociaux, régies de quartier, gardiens d'immeuble) ;
- Permanences des acteurs de réseaux de l'habitat ou de l'énergie ;
- Analyse des fichiers FSL énergie (rappelons ici que cette approche est souvent infructueuse, en raison du refus des énergéticiens de dévoiler des informations privées (CNIL) et/ou leurs données commerciales) ;
- ...

Ces différents approches ou outils sont souvent combinés :

- Par exemple : données territoriales (études pré-opérationnelles) + visites dans les permanences des opérateurs + visite à domicile (cas classique des OPAH) ;
- Ou encore : questionnaires « papier » aux ménages du territoire + accueil physique + infos mairies ou associations locales (cf. dispositif Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes)
- ...

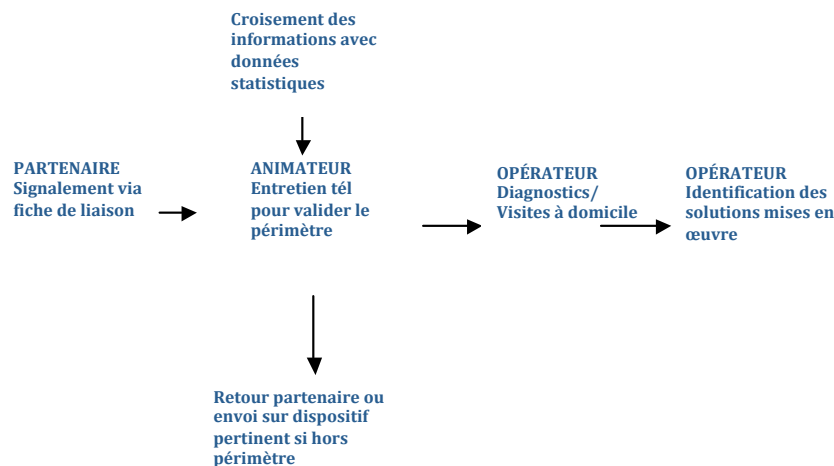
La diversité des solutions mises en œuvre pour le repérage démontre qu'il n'existe pas de solution unique dans ce domaine. Néanmoins, quelques bonnes pratiques et enseignements issus du terrain ont été tirés :

- **les campagnes d'information et de communication sont nécessaires** ; cependant, elles ne permettent généralement pas de toucher ceux qui ont le plus besoin d'aide ; pour la plupart des personnes interrogées dans le cadre de cette étude, il « *faut aller à la rencontre des ménages* » ;
- **la mobilisation de partenaires relais en contact direct avec les ménages est nécessaire dans la phase d'identification** ; l'utilisation de fichiers statistiques (type FSL) est complémentaire et également très pertinente (mais il existe de réelles difficultés pour accéder aux données) ;
- **la mission de repérage n'est pas intégrée dans les fiches de poste des partenaires relais**, en particulier des travailleurs sociaux des services sociaux des villes. Cela pose un problème si l'on veut travailler à plus grande échelle ;
- **la visite à domicile** peut être couplée avec des méthodes de pré-sélection des ménages à visiter. Par exemple, l'entretien téléphonique (même si ce n'est pas toujours facile à mettre en œuvre). Les enquêtes « papier » ne sont pas plébiscitées (plus long et coûteux pour un faible retour).
- il est nécessaire de disposer d'un outil d'alerte (fiche de liaison) standard pour faire remonter les informations du terrain à l'animateur/opérateur. La fiche doit être simple (à ne pas confondre avec la fiche de diagnostic). Des fiches de liaison ont été créées dans plusieurs projets (projet APC, projets OPAH, FSATME 77...). Il est souhaitable d'informer les partenaires des suites données à leurs détections.

²² Pour le détail, voir panorama général p. 25

Dans le cadre de l'atelier du 29 juin 2011 sur le repérage des ménages, un exemple de processus de repérage a été proposé (**Figure 10. Processus « type » de repérage**). Ce processus va dans le sens des enseignements discutés ci-avant, en particulier en ce qui concerne la pré-sélection des ménages et la fiche de liaison. Indiquons que le processus présenté n'a pas la prétention d'être applicable à toutes les situations. Il devra être adapté aux spécificités du terrain.

Figure 10. Processus «type» de repérage



La quasi-totalité des dispositifs de repérage analysés intervient à petite échelle, même à l'échelle de la ville de Paris où l'APC s'était initialement fixé comme objectif 2 000 visites sociotechniques par an mais a dû revoir ses ambitions à la baisse. La question de la massification reste donc encore assez largement posée, en particulier au travers des moyens humains qu'elle nécessite de mobiliser et de leur financement.

ZOOM - Partenariat PACT 75-77 et AG2R pour le repérage et la mobilisation des ménages

Dans le cadre de ses missions l'AG2R (caisse de retraite complémentaire) octroie des aides sur le chauffage à ses assurés. L'Agence s'est aperçue que ce sont souvent les mêmes ménages qui sollicitaient des aides. Face à ce constat l'AG2R a décidé de mettre en place une action sur la prévention contre les situations d'impayés. Dans ce cadre, elle a sollicité les PACT.

Les grandes lignes de l'action mise en place sont les suivantes :

- un questionnaire et une note d'information ont été réalisés puis diffusés dans le journal trimestriel de l'AG2R distribué aux adhérents
- en fonction des retours, les personnes sont contactées pour faire un premier tri et bien expliciter la démarche engagée conjointement par le PACT et l'AG2R. À toute fin utile, le questionnaire n'est pas uniquement orienté précarité énergétique, mais englobe des interrogations plus larges en matière d'assistance et d'habitat.
- une fois le projet acté avec le ménage une visite à domicile est effectuée afin d'établir un diagnostic socio-technique qui donne lieu à la rédaction d'un rapport permettant d'orienter le projet en fonction des besoins.

L'expérimentation s'est tenue en 2011. Les résultats intermédiaires au plan quantitatif sont un peu décevants sur Paris comparé à la Seine-et-Marne. Plusieurs facteurs expliquent le faible taux de retour sur le 75 :

- Une période de parution peu opportune (juin)
- Plus d'allocataires dans le département 77
- Des personnes jeunes en régions parisiennes contre une cible plus âgée en Seine et Marne

L'évaluation finale de l'expérimentation sera disponible courant 2012.

Contact

Anne LE BAIL - PACT 75-92

Chargée de mission Habitat Durable

29 rue Tronchet - 75008 PARIS / 27-31 rue d'Arras - 92741 NANTERRE cedex

01 55 17 19 77 / anne.lebail@pact75-92.org

Accompagnement à l'usage

Face aux dispositifs « tout travaux » des approches complémentaires se développent, telles que les actions de sensibilisation/accompagnement des ménages à la maîtrise de l'énergie.

Deux modalités existent :

- **Formations collectives (ou actions de sensibilisation) :**

elles visent à sensibiliser et à apprendre les éco-gestes aux ménages. Les stagiaires sont identifiés via les CCAS, régies de quartiers. Les formations peuvent également être destinées à des ménages situés dans un quartier ou un immeuble à forte « suspicion de précarité énergétique » (quartier politique de la ville, quartier Contrats Urbains de Cohésion Sociale - CUCS). C'est le cas par exemple du projet mené par l'association La Bouilloire dans le Val-de-Marne qui organise une fois par an une semaine sur le thème de l'énergie. Une communication est réalisée par le biais du centre culturel de la ville et pour encourager les personnes à participer, des ampoules basse consommation leur sont distribuées. Des animations sont réalisées par l'association.

- **Accompagnement individuel :**

certaines actions prévoient l'accompagnement dans la durée (visites régulières pendant 2-3 mois) du ménage afin de le sensibiliser aux éco-gestes, de suivre dans la durée les effets/impacts et éventuellement faire quelques menus travaux et/ou changements d'équipements. Ce type d'actions est en général mené par des « binômes » technicien de l'énergie et du social (ALE - opérateur de l'habitat, etc.)²³.

L'accompagnement à l'usage est moins coûteux en termes d'ingénierie, ce qui peut expliquer son développement. Toutefois, nous ne disposons pas d'éléments objectifs concernant ses impacts (une enquête d'usage a posteriori permettrait d'éclairer ce point ; même si certains indiquent que cette enquête devrait être réalisée au moins un an après l'action de sensibilisation pour être sûr que les changements sont durables).

Ce type d'action s'articule donc dans un dispositif global de lutte contre la précarité énergétique, elle peut, suite au repérage, en constituer le premier volet. Les retours d'expérience mettent aussi en évidence que l'accompagnement suite à la livraison de travaux lourds de réhabilitation (BBC notamment), constitue également un enjeu important de la concrétisation des objectifs de réduction effective des consommations et de l'amélioration de la condition des ménages.

Enfin, l'accompagnement tend à se développer surtout en direction des locataires du parc social. En effet, les porteurs de projet précisent qu'il est plus facile de nouer des partenariats avec les bailleurs du parc social pour pouvoir mener ce type d'actions que de toucher les bailleurs privés, qui sont plus diffus et donc plus difficiles à mobiliser. ■

²³ Pour illustration de ce type d'actions voir encadré ci-après sur le programme « Apprendre à habiter à mieux ».

Programme « Apprendre à habiter mieux » - PACT 94

En 2004, le PACT 94 a participé à la création de l'AIVS - Agence Immobilière à Vocation Sociale pour venir en aide aux personnes en difficulté sociale et financière (accès à un logement à loyer modéré).

C'est dans ce cadre, que la mission « Apprendre à habiter mieux » a été mise en place. Cette mission a vocation à aider les nouveaux entrants à s'approprier leur logement, leurs équipements tout en faisant le lien entre la maîtrise des consommations d'énergie et la maîtrise de leur budget. Les cibles sont sélectionnées selon des critères pré établis par la convention entre État-CG et PACT.

L'accompagnement débute dès l'attribution du logement. Il peut être variable selon l'environnement du logement et le niveau d'intégration des familles et se déroule en plusieurs phases :

- Au moment de l'état des lieux d'entrée : démonstration approfondie du fonctionnement des équipements ;
- Au bout de 6 mois, une visite à domicile est effectuée qui permet d'évaluer l'attitude des ménages dans leur logement ;
- Élaboration d'un rapport à destination de la famille, du propriétaire et d'un travailleur social (si la famille bénéficie d'un suivi social). Avec ce rapport sont fournis les relevés de consommations énergétiques.

On ne dispose pas aujourd'hui d'informations consolidées sur les résultats et impacts de cette initiative, cependant, on constate une amélioration du comportement des ménages au niveau de la consommation énergétique

Contact

Closette SCHOLENT - AIVS - PACT 94

Chargée d'opérations

01 43 97 89 94 / cscholent@pact94.org

* D. Forces et faiblesses du dispositif francilien

Du point de vue de la lutte contre la précarité énergétique, le territoire francilien est hétérogène, tant au regard de la qualité des projets que de leur niveau de mise en œuvre. En outre, il existe plusieurs actions de lutte contre la précarité énergétique déconnectées des dispositifs globaux, ce qui peut questionner la cohérence générale (cf. actions de sensibilisation en direction des ménages).

On constate par ailleurs que **toutes les cibles ne sont pas couvertes** de la même manière à l'échelle du territoire :

- **les dispositifs globaux (CLE et autres dispositifs de réhabilitation)** visent plutôt les propriétaires occupants. Cette cible a donc à sa disposition un large panel de projets et de solutions ;
- **les projets de lutte contre la précarité énergétique** en direction des copropriétés privées existent et sont centrés sur les « gros travaux ». Ils sont néanmoins assez difficiles à mettre en œuvre pour des raisons essentiellement législatives et financières.
 - la mise en œuvre de programmes de travaux techniquement cohérents impliquerait de s'affranchir de la segmentation classique « parties privatives » et « parties communes », mais la définition par décret d'application de la loi « Grenelle 2 » de « parties privatives d'intérêt commun » est toujours en attente.
 - il n'existe pas encore de dispositif de prêts à long terme pour les syndicats de copropriétés permettant d'amortir un investissement collectif sur une durée en relation avec le temps de retour sur investissement des travaux visant une réduction de la demande énergétique, et la durée de vie des composants traités.

NB : la révision des conditions de l'aide de solidarité écologique établie dans le décret n° 2012-447 du 2 avril 2012 ouvre désormais la possibilité de financement de travaux en parties communes des copropriétés.

- **les actions en direction des locataires du parc privé et des propriétaires bailleurs** sont peu nombreuses. Les propriétaires bailleurs sont généralement réticents à engager des actions non profitables pour eux en marché locatif tendu et les marges de manœuvre pour les locataires sont réduites (actions coercitives relatives à l'insalubrité et/ou aide au relogement). On assiste toutefois au développement d'actions d'accompagnement à l'usage du logement en direction des locataires.
- **enfin les bailleurs du parc public**, développent de nombreuses actions, de réhabilitation ou en direction des ménages (actions d'information et d'accompagnement à l'usage).

L'une des difficultés majeures pour les maîtres d'ouvrages apparaît être le financement de l'ingénierie et donc le passage de la petite échelle à la grande échelle (ce que certains appelle l'industrialisation ou la massification). Dans ce domaine, nous n'avons pas identifié de solution « miracle », si ce n'est la recherche d'une plus grande efficacité pour certaines actions couplée à la mobilisation de fonds supplémentaires. L'amélioration de l'efficacité peut passer notamment par la mise en place de pratiques professionnelles plus économes en moyens : appel téléphonique préalablement aux visites de terrain de façon à éviter des déplacements inutiles (projet APC et département de l'Essonne), développement d'outils de travail en commun (fiche de liaisons pour le repérage des ménages de l'APC ou du PACT 75 ; grille d'évaluation du taux d'effort énergétique du PACT 77, etc.). Il n'en demeure pas moins que l'ingénierie sociotechnique, maillon central de tout dispositif, nécessite la mobilisation de personnes qualifiées et de structures dont le financement est une question centrale.

Le financement des travaux de réhabilitation constitue également une difficulté à double titre. Il s'avère en particulier complexe de monter des dossiers avec les propriétaires occupants déjà en grandes difficultés financières. Il est vrai que les aides octroyées peuvent atteindre dans certains cas 80 % du montant total des travaux, mais le reste à charge est considéré par certains de nos interlocuteurs comme un frein au passage à l'acte. Pour financer à crédit ce reste à charge et ainsi faciliter l'engagement des ménages, des partenariats avec les SACICAP se mettent en place (cf. CLE). Il n'existe cependant pas encore de retours d'évaluation sur ces dispositifs.

D'autre part, et de manière paradoxale, les niveaux de performance à atteindre posent question quant à la stabilité de l'amélioration de la situation du ménage. En effet l'augmentation des prix de l'énergie peut à terme « compenser » la baisse des consommations et replonger le ménage dans une situation similaire.

Sur la cible des propriétaires bailleurs, le financement apparaît également comme un verrou : cette cible est difficilement mobilisable (capacité de trésorerie potentiellement faible, montants rédhibitoires et difficulté à convaincre de l'intérêt de pratiquer des loyers conventionnés en marché tendu). Les opérateurs déclarent manquer d'argumentaires convaincants pour mobiliser les bailleurs car ce ne sont pas eux qui utilisent le logement et paient les charges de chauffage et d'eau chaude. La valorisation du patrimoine dans un marché francilien extrêmement tendu ne constitue pas un argument de poids.

Pour certains acteurs interrogés (PACT 93, UNARC...), la lourdeur des travaux pour les ménages est telle que la piste de réhabilitations partielles (étape par étape) mériterait d'être exploitée. Comme l'indique un des opérateurs interrogés, « *on peut sortir d'une situation de précarité énergétique sans atteindre les 25 % de gains énergétiques exigés par l'Anah* ». Une approche des travaux en pluriannuel pourrait permettre de combiner le manque de trésorerie et la recherche de gains de performance énergétique significatifs. En effet il est important que les travaux engagés puissent permettre une amélioration durable de la situation du ménage.

De façon générale, constatons que beaucoup des initiatives recensées dans le cadre de cette étude sont très jeunes, de sorte que l'on ne dispose pas d'éléments objectifs concernant leur efficacité ou leurs effets. De plus, la mise en place d'un système de suivi auprès des ménages n'apparaît pas facile à instaurer. ■

E. Études de cas

Nous présentons dans la suite du document 4 analyses approfondies de projets et initiatives de lutte contre la précarité énergétique. Ces projets ont été retenus parce qu'exemplaires et permettent d'apporter un éclairage sur les différents volets d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique. À savoir :

- **un diagnostic pré-opérationnel** (Projet CAPE²⁴ de l'Association Énergies Durables en Île-de-France) ;
- **un dispositif opérationnel de réhabilitation et de sensibilisation des ménages** (Projet FSATME du PACT 77 et du CG 77) ;
- **une action d'accompagnement individuel des ménages** (projet de l'Agence Locale de l'Énergie « Maîtrisez Votre Énergie ») ;
- **des outils de financement complémentaires mis en place collectivement** par des collectivités pour aider à la réalisation de diagnostics notamment (SIPPEREC) .

Les études de cas ont été construites à partir d'entretiens avec les porteurs de projet et la maîtrise d'ouvrage.

²⁴ Concertat'actions sur la précarité énergétique

Projet CAPE

Association Energies Durables en Île-de-France (EDIF) et Agence Parisienne du Climat (APC)

Objectif : Le projet CAPE (Concert'Actions sur la Précarité Energétique) vise à coordonner l'action de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle d'un quartier.

Données clefs du projet

Maîtrise d'ouvrage : Énergies Durables en Île-de-France (EDIF) / APC

Date de démarrage : juin 2008

Cible visée : Décideurs publics et les opérationnels de terrain

Montant du projet : 64 775 €

Partenaires opérationnels : CLER ; ARENE ; Ville de Paris (Direction de l'Environnement ; Délégation à la politique de la ville ; Direction de l'Action Sociale ; Direction du logement et de l'habitat ; Mairie du XIX^e arrondissement ; et 4 bailleurs (Paris Habitat ; RIVP ; Société I3F ; Société SIEMP).

Partenaires financiers : ADEME, Ville de Paris, Région Île-de-France, Anah (Prebat), Commission européenne (Energie Intelligente pour l'Europe).

Repères territoriaux

Territoire d'action du projet : Quartier de Flandre

Département d'action du projet : Paris XIX^e arrondissement

Spécificité du territoire d'action : Quartier Politique de la Ville de 40 000 habitants dont 11 360 vivent avec un revenu inférieur au seuil des bas revenus.

55 % de logement social datant des années 1960/1980, 45 % d'habitat privé, datant souvent d'avant 1948.

Contexte et objectifs du projet

EDIF est une association loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies durables en Île-de-France. L'association EDIF mène depuis 2002 des actions envers les populations en situation de précarité énergétique (formation d'acteurs sociaux, visites-diagnostic à domicile).

EDIF est pilote de l'expérimentation locale en France du projet européen EPEE (European Fuel Poverty and Energy Efficiency), aux côtés du CLER, ce qui lui permet de confronter ses actions à d'autres actions de même visée. Surtout, il permet de prendre conscience de la diversité des acteurs concernés (collectivités territoriales, opérateurs énergétiques, services et agences de l'état, travailleurs sociaux, acteurs du logement, etc.) et des dispositifs nationaux et locaux existants.

Initié dans le cadre d'EPEE, et poursuivi dans le cadre de l'appel d'offre PREBAT (2009), un projet de plus grande ampleur, les Concert'Actions pour la Précarité Energétique (CAprécarité énergétique), est mis sur pied dans le quartier Flandre, réunissant tous les acteurs concernés par la précarité énergétique.

Le projet CAprécarité énergétique a pour objectif de mobiliser et de coordonner les acteurs du territoire autour de la construction d'un plan d'actions cohérent, transposable ensuite dans d'autres territoires. À cette fin, le plan d'actions repose notamment sur la réalisation d'un diagnostic du territoire qui vise à :

- Réaliser un état des lieux de la situation et des besoins des ménages ;
- Recenser et mobiliser les opérateurs concernés (habitat, énergie, santé, action sociale) par la lutte contre la précarité énergétique ;
- Coordonner les réponses aux situations de précarité énergétique.

Caractérisation du porteur de projet

Porteur du projet : Énergies Durables en Île-de-France (EDIF) puis Agence Parisienne du Climat (APC)

Statut de la structure porteuse du projet : Association 1901

Date de création de la structure : EDIF : 2001 ; APC : 2010

Taille de la structure : EDIF : 5 salariés ; APC : 25 salariés

Équipe dédiée à la précarité énergétique : oui

Description des principales activités de la structure porteuse : l'objectif de l'EDIF est de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies durables en Île-de-France. Après avoir été EIE (activité transférée en 2011 à l'Agence Parisienne du Climat), l'activité d'EDIF consiste essentiellement à être force de proposition et accompagnatrice de projets innovants dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie au sein de l'habitat urbain dense.

Créée à l'initiative de la Ville de Paris, l'Agence Parisienne du Climat est une association loi 1901, indépendante et multi-partenaire. Elle a ouvert ses portes en janvier 2011 avec pour vocation de :

- promouvoir la sobriété énergétique
- accompagner le changement des comportements
- développer les énergies renouvelables
- aider à l'engagement concret dans la lutte contre le changement climatique et ceci dans tous les secteurs concernés (bâtiments, transports, consommation...).

Présentation des actions mises en œuvre

L'expérimentation du quartier Flandres vise à l'élaboration d'un plan d'actions concerté de lutte contre la précarité énergétique qui doit découler de la réalisation d'un diagnostic territorial préalable. Le projet est composé de 3 phases :

Phase n°1 : Un état des lieux du quartier afin d'évaluer le nombre de ménages en situation de précarité énergétique. Le but est de caractériser la situation des ménages et de l'habitat via la collecte de données complémentaires. Il s'agit de déterminer quels sont les îlots susceptibles d'être touchés par la précarité énergétique et d'identifier en fonction du type d'habitat et des caractéristiques des ménages, quels types de solutions déployer. Pour y parvenir, l'équipe d'EDIF a procédé à la collecte et au croisement des données suivantes :

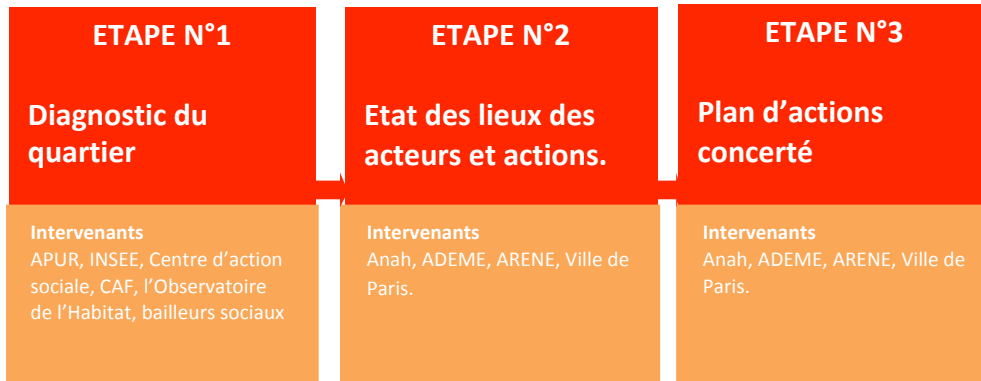
- Cartes de l'APUR – données sur le bâti et les consommations d'énergie
- Données INSEE
- Données sociales du Centre d'action sociale de la Ville de Paris du XIX^e arrondissement ;
- Données des Fonds Solidarités Logements ;
- Données de l'Observatoire de l'Habitat dégradé
- Données des opérateurs de l'Habitat
- Données de l'enquête triennale des bailleurs sociaux
- Données des bailleurs sociaux

Phase n°2 : État des lieux des acteurs et actions de lutte contre la précarité énergétique. L'objectif de cette seconde phase est d'articuler les différentes interventions et d'identifier les chaînons manquants pour une intervention complète et concertée. Pour cela, le projet a recensé l'ensemble des acteurs agissant dans différents domaines (social, habitat, eau et énergie) et l'ensemble des actions existantes ou pouvant aider à réduire la précarité énergétique. L'implication de l'association EDIF sur le quartier depuis de nombreuses années, a permis d'identifier rapidement les acteurs clés à rencontrer. Une série de 40 entretiens a été menée avec des acteurs institutionnels, des structures socioculturelles, des associations agissant dans le domaine de l'habitat, des associations agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et des associations agissant dans le domaine de l'énergie.

Phase n°3 : Un plan d'actions concerté à partir des données du diagnostic et de l'état des lieux des acteurs et des actions.

L'équipe d'EDIF a fait émerger des niveaux de précarité énergétique selon les îlots. Trois grandes catégories ont été identifiées et un plan d'actions a pu être construit en tenant compte des spécificités des groupes et des marges de manœuvre en fonction de l'habitat, des caractéristiques des ménages et des compétences des acteurs. Le plan d'actions se décline en 4 types d'actions : actions sur les ménages, actions sur les professionnels du territoire, combinaison des actions de portées différentes, mobilisation des fonds afin de favoriser la réalisation de travaux.

Les grandes étapes du projet



Les partenaires du projet

De nombreux partenaires (Anah, ADEME, Ville de Paris) ont aidé en amont à identifier les dispositifs existants (types d'actions), à préciser quels sont les porteurs de projet et in fine à faire ressortir les recoupements et les creux dans l'intervention actuelle.

Ainsi, les acteurs locaux (une trentaine de structures) ont été identifiés puis associés au projet. Pour ce faire, les partenaires ont participé à la formulation du plan d'actions. Ce plan précise notamment quel acteur serait le plus pertinent pour les différents types d'accompagnement et les synergies souhaitées entre les acteurs.

À titre d'exemple, les bailleurs ont été considérés comme des acteurs incontournables en raison de la proportion importante d'habitat social dans le quartier. Au total, une des forces du plan d'actions réside dans la grande variété des acteurs mobilisés.

Résultats et impacts

Les principaux résultats de cette action sont :

- l'amélioration de la connaissance sur les ménages en précarité énergétique dans ce quartier
- l'amélioration de la connaissance sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle du quartier
- la mobilisation des acteurs
- leur mise en synergie via la co-construction d'un plan d'actions partagé

La phase d'état des lieux a nourri la définition des interventions et l'identification des acteurs clefs, en fonction des différents besoins du quartier de Flandre.

Les partenaires ont défini un plan d'actions, allant jusqu'à préciser quel acteur serait pertinent pour chacune des entrées possibles de l'accompagnement. Toutes les étapes du plan d'actions ont pu être qualifiées et les groupes de réflexions ont décrit les synergies souhaitées entre acteurs. Ce plan d'actions a servi de base à la mise en place du CLE 75. Par exemple, l'EDIF conçoit actuellement un projet pour intervenir sur des ménages pouvant échapper au repérage de canaux traditionnels (par exemple ceux qui ne se chauffent pas). L'association souhaite réaliser des visites dites « généralistes » par un binôme technicien/médiateur social. C'est la principale approche de ce nouveau projet : réunir les 2 aspects sociaux et techniques de la précarité énergétique.

Perspectives d'évolution : « De la réflexion à l'action »

Les actions décrites se mettent en œuvre. Le plan d'actions du projet CAPE a été repris par l'Agence Parisienne du Climat (seul EIE parisien) pour servir de base à la mise en œuvre du CLE de Paris. Le projet se structure également autour du siège de l'association EDIF, le « 156 durable ». Ce local situé au cœur du quartier Flandre, rénové « facteur 4 », a une portée pédagogique, autour d'un appartement témoin sur les économies d'eau et d'énergie.

Enseignements

L'expérimentation démontre l'importance du diagnostic en amont et de la concertation des acteurs.

L'association d'acteurs aux cultures et aux moyens différents est une force pour la mise en place d'un plan de lutte contre la précarité énergétique. Cette complémentarité permet de créer des niveaux d'actions variés, intégrant toutes les catégories de ménages (PO, locataires, parc social et parc privé) et à tous les niveaux d'intervention (sensibilisation aux économies d'énergie, informations sur les aides sociales à l'énergie, petits travaux, travaux sur le bâti) :

- actions à court terme (amélioration des besoins sociaux et sensibilisation)
- actions à court et moyen terme (amélioration petits équipements)
- actions à long terme (intervention énergétique sur le bâti en visant le facteur 4).

Les analyses à l'échelle des îlots ont permis à la fois de caractériser le niveau de précarité énergétique relatif (quel îlot est le plus susceptible d'héberger des situations de précarité énergétique) et les paramètres à l'origine de ces situations de précarité énergétique (revenus, équipements, bâti, etc.). Ainsi, il est possible de prioriser le lieu de l'intervention et d'apporter les réponses appropriées.

« *La rédaction d'un diagnostic approfondi du territoire au regard de la précarité énergétique [croisement de l'analyse de la situation sociale, de la performance énergétique et du logement] est un préalable indispensable pour monter un projet de lutte efficace sur un périmètre de cibles important* ».

« *Il faut prendre le temps de rencontrer les acteurs, d'échanger sur les constats communs avant d'envisager un plan d'actions* ».

« *Les dispositifs nationaux et locaux existants consistent à apporter un soutien financier aux travaux, à alléger les charges et à remplacer des appareils électriques, mais les actions sont encore limitées, cloisonnées et essentiellement palliatives* ».

>> Ce qu'ils en disent,
parole d'acteurs

Contact :

Eric VIRLOUVET, président

Organisme : EDIF

contact@edif.asso.fr

Agence Parisienne du Climat

precarite.energie@apc-paris.com

Dispositif départemental de lutte contre la précarité énergétique

PACT et CG 77

Objectif : Le projet vise à diminuer le montant des factures énergétiques des ménages en les sensibilisant à la maîtrise des consommations d'énergie et à la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Données clefs du projet

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de Seine-et-Marne
Maîtrise d'œuvre : PACT 77
Date de démarrage : 2008
Cible visée : PO/PB/Locataires, parc privé et public
Montant du projet : 52 740 € pour l'année 2010 (alloués en intégralité au financement d'environ un ETP à mi-temps) / 82 000 € pour l'année 2011
Partenaires opérationnels : Maisons Départementales de la Solidarité (MDS), CLIC, G'FIL (Groupement pour favoriser l'insertion par le logement), initiative 77
Partenaires financiers : Conseil général (FSATME), Anah

Repères territoriaux

Territoire d'action du projet : l'ensemble de la Seine-et-Marne.
Spécificité du territoire d'action : Augmentation croissante des demandes de FSL (+ 15 % de demandes de 2007 à 2008).

Contexte et objectifs du projet

Face aux problèmes croissants liés aux charges énergétiques des ménages et aux demandes exponentielles de FSL (Fonds de Solidarité Logement), le PACT 77 et le CG 77 ont décidé de mettre en place conjointement une action de lutte contre la précarité énergétique intitulée « Maîtrise de l'énergie et lutte contre l'exclusion ».

Le projet a pour ambition d'agir en amont des situations conduisant à faire appel au FSL. Concrètement, Le projet vise à diminuer le montant des factures énergétiques et à augmenter le confort des ménages grâce à des actions de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie et à la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Pour faciliter la réalisation de travaux, le CG a créé un fonds social d'aide aux travaux et à la maîtrise de l'énergie (FSATME) qui permet d'accorder une prime financière aux ménages – prime d'un montant maximum de 4 500 € – sans restriction de périmètre (possibilité de cumul avec les aides Anah. Attention, uniquement pour les visites conseils et les diagnostics, mais s'il y a travaux, il faut que les ménages soient éligibles aux aides de l'Anah et en auto-réhabilitation. Depuis 2009, le projet a été intégré dans le Plan Climat Départemental (Agenda 21) et inscrit au PDALPD pour répondre aux obligations définies par le Grenelle de l'environnement.

Caractérisation du porteur de projet

Porteur du projet : PACT 77
Statut de la structure porteuse du projet : Association de l'Amélioration de l'Habitat
Taille de la structure : 20 salariés pour le PACT 77 (320 salariés ainsi que près de 240 administrateurs et bénévoles pour l'ensemble de l'Île-de-France)
Équipe dédiée à la précarité énergétique : oui
Description des principales activités de la structure porteuse : Le PACT Seine-et-Marne est une association d'utilité sociale sans but lucratif dont la mission principale est l'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne. Le PACT agit principalement pour le compte de collectivités territoriales, d'organismes financeurs et des particuliers en mobilisant des compétences spécifiques et un savoir-faire qui allie intervention sur le bâti et accompagnement de la personne (ingénierie).

Présentation des actions mises en œuvre

Schématiquement, le projet s'articule autour de 3 phases :

- La formation des partenaires pour le repérage : ce sont d'abord les travailleurs sociaux des Maisons Départementales des Solidarités qui sont visés, même si d'autres TS (CAF, CCAS) peuvent assister ponctuellement aux sessions de formation)
- Des visites « conseil énergétique »
- L'accompagnement aux travaux (dont la mobilisation du FSATME)

Le repérage des ménages se fait à travers les travailleurs sociaux mobilisés par le PACT, choisi en fonction de leur implantation sur le territoire et de leur lien direct avec les ménages. Le PACT se charge de former l'ensemble de ces travailleurs sociaux. Il s'agit de les informer sur la précarité énergétique, et de leur donner les moyens d'identifier les ménages concernés. Pour se faire, le PACT a conçu une « grille de détection » qui permet aux partenaires d'établir une caractérisation de la situation de précarité énergétique (et de définir si le ménage est éligible ou non au FSATME).

Cette caractérisation du ménage est définie par un indice synthétique composé des critères suivants :

- Le ratio de 10 % de factures énergétiques dans la part du budget ménage dépassé
- Absence de chauffage ou insuffisant
- Inconfort thermique
- Logement avec isolation faible ou inexistante
- Dettes d'énergie, dossier FSE
- Problèmes de santé liés au logement

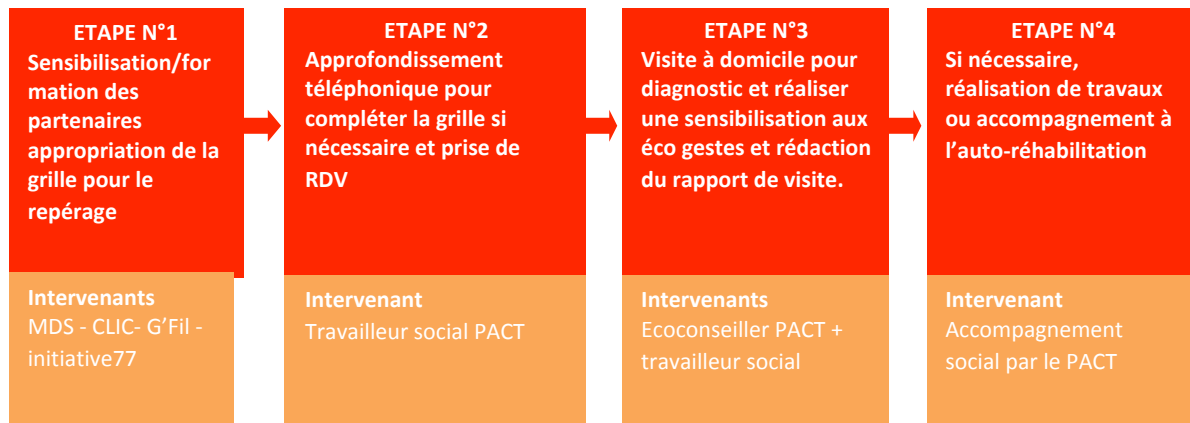
La définition de la situation de précarité énergétique ne se résume donc pas au taux d'effort énergétique supérieur à 10 %. Les critères pris en compte sont généraux et permettent ainsi de ne pas exclure des personnes échappant aux aides de l'Anah et pourtant en situation de précarité énergétique.

Afin d'identifier les ménages à visiter, les travailleurs sociaux remplissent la grille soit au domicile des personnes, soit par téléphone. Celle-ci est envoyée aux travailleurs sociaux du PACT 77 qui appellent le ménage pour complément d'informations et prise de rendez-vous si le ménage est en situation de précarité énergétique.

Une visite au domicile des ménages par un éco-conseiller et un travailleur social est réalisée. Cette visite est l'occasion de faire le diagnostic de la situation, de prodiguer des conseils d'éco-gestes et de réaliser une intervention succincte sur les équipements : offrir 2 ampoules LBC et changer les mousseurs des robinetteries. Suite à la visite, plusieurs scénarios peuvent être envisagés, en fonction du type de ménages :

- **Propriétaires occupants** : le dispositif départemental de lutte contre la précarité énergétique établit les différents travaux d'isolation possible en fonction de l'habitat et de la situation globale du propriétaire.
- **Locataires du parc privé** : il y a aujourd'hui des difficultés à intervenir car les propriétaires bailleurs sont réticents à engager des travaux, malgré l'aide octroyée par le FSATME. Pour régler ce problème, le PACT 77 essaie de s'associer à la CAF, ce qui permettrait de combiner l'aide du FSATME avec la subvention de la CAF. En outre, la CAF pourrait aussi faciliter le repérage des ménages (locataires privés) en difficulté.
- **Parc HLM** : le PACT 77 entretient de bons rapports avec certains bailleurs sociaux qui apportent des informations sur les locataires et des données techniques sur l'habitat et permettent d'engager des bouquets de travaux.

Les grandes étapes du projet



Les partenaires du projet

Le projet a mobilisé un nombre important d'acteurs afin de participer au repérage des ménages :

Maisons des solidarités (MDS) : les MDS étaient envisagées comme le partenaire clé du repérage. Cependant, elles manquent de temps pour s'impliquer dans la démarche. Seule la MDS de Melun a été rencontrée en 2010. Le PACT 77 souhaite poursuivre ses efforts en direction de ce partenaire clé.

Autres partenaires : en complément des MDS, le PACT 77 a mené une démarche de sensibilisation auprès d'Initiatives 77 (association pour l'insertion), de G'Fil, association de formation, des CLIC (Centre local d'information et de coordination) avec lesquels le PACT travaille régulièrement. L'implication des CLIC s'explique aussi par un élargissement des cibles du projet aux personnes âgées.

Bailleurs sociaux : les bailleurs sociaux, en relation partenariale de long terme avec les PACT sont bien impliqués dans le dispositif. Le dispositif départemental n'étant pas destiné initialement au parc social, seules 5 visites conseils ont été validées par le CG en 2011.

Résultats et impacts

Les principaux résultats de cette action sont :

- 41 professionnels ont été formés au repérage en 2010, 96 TS des MDS en 2011 sensibilisés et 35 TS d'autres structures partenaires
- 15 visites à domicile ont été effectuées. 26 visites conseils réalisées en 2011, 41 depuis le lancement du dispositif en juin 2009.
- 3 dossiers de travaux sont en cours de réalisation (financement de l'Anah, FSATME, fonds ARCADE et CAPM). Peu de visites aboutissent à des travaux d'économie d'énergie dans le logement. Cela s'explique par de multiples points de blocages : endettement locatif ou global, reste à vivre trop faible, etc. Afin que d'avantages de travaux soient réalisés suite aux visites, il s'avère nécessaire d'entretenir un contact régulier avec les ménages afin de les accompagner vers une démarche de travaux. Cela commence par une explication du bien fondé des travaux préconisés. Par ailleurs, le délai trop long de notification de l'aide FSATME est contreproductif malgré l'effort réalisé pour accepter l'instruction des demandes sur la base des devis (au lieu d'attendre les factures).

Perspectives d'évolution

De nombreuses évolutions partenariales sont en cours de montage. Il s'agit de développer le partenariat avec les bailleurs sociaux, les gardiens d'immeuble et de formaliser un travail avec la CAF. Au-delà, des contacts sont pris avec un nombre importants d'entreprises privées (AG2R, CAPEB, CRAMIF, groupe Malakoff, etc). Le PACT 77 souhaite accentuer la sensibilisation auprès des travailleurs sociaux et financer davantage de dossiers. Le PACT a récemment été désigné comme opérateur agréé du CLE du Département. Néanmoins, le contrat en cours de montage pose le problème de l'articulation avec le FSATME.

Enseignements

Concernant le repérage :

- Le PACT insiste sur la nécessité de mobiliser des partenaires pour créer un large réseau de « repérant ». Ces partenariats sont d'autant plus efficaces qu'ils sont locaux et préexistants entre les structures.
- Le PACT a volontairement limité une trop forte implication du travailleur social, afin de faciliter sa mobilisation. Il semblerait que ce soit une condition du succès.
- Pour le repérage, la possibilité de se rendre au domicile du ménage est un plus : cela facilite la prise de conscience et permet un meilleur diagnostic pour remplir la « grille de détection ».

Concernant les travaux :

- Pour démultiplier l'efficacité de l'action, il apparaît nécessaire d'élargir le champ des dossiers traités au-delà de ceux qui permettent un gain d'énergie de 25 % par le biais de travaux. Cette exigence n'est pas demandée pour le FSATME départemental.
- Aucune solution de « travaux » n'a été trouvée à ce jour pour les locataires du parc privé. Le point de blocage se trouve au niveau des PB qu'il s'agit de convaincre. Il est donc nécessaire de réfléchir à des actions mieux adaptées à leurs impératifs.



« Il est important que le travail demandé aux travailleurs sociaux sur la précarité énergétique ne cause pas un surplus de travail, au risque de ne pas arriver à les mobiliser suffisamment. Il faut que cela s'intègre dans le cadre de leurs missions traditionnelles, sinon leur contribution au projet ne sera pas pérenne ».



>> Ce qu'ils en disent,
parole d'acteurs

Contact :

Anne NISSOLLE, chargée de missions
Organisme : PACT 77
anne.nissolle@pact77.org
Tél : 01 64 09 64 29

Cécile HERAUD, chef de service Habitat
Organisme : Conseil Général de Seine-et-Marne
cecile.heraud@cg77.fr
Tél : 01 64 14 56 55

Prévention et lutte contre la précarité énergétique

ALE Maîtrisez Votre Energie

Objectif : Le projet vise à accompagner des familles en situation de précarité énergétique en les sensibilisant, en installant des équipements économes et en préconisant des travaux de second œuvre.

Données clefs du projet

Maîtrise d'ouvrage : Association « Maîtrisez votre énergie » Agence locale de l'énergie - Espace Info Énergie

Date de démarrage : automne 2010

Cible visée : locataires (parc public), propriétaires occupants

Montant du projet : 46 400 € pour année 2010 et 66 878 € pour 2011

Partenaires opérationnels : Unis-cité (jeunes travailleurs), Régies de quartiers, bibliothèques municipales, Office public de l'habitat Montreuillois et EDF.

Partenaires financiers : Ville de Montreuil, l'ACSE (Agence nationale pour La Cohésion Sociale et l'Égalité des chances).

Repères territoriaux

Territoire d'action du projet : Quartiers de la ville de Montreuil : Les Ruffins et Montreuil le Morillon.

Département d'action du projet : Seine-Saint-Denis

Spécificité du territoire d'action : Recours important au FSE des quartiers en questions.

Quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Forte concentration de logements sociaux appartenant à l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM).

Contexte et objectifs du projet

Les particuliers bénéficiant aujourd'hui du Conseil en Énergie dans le cadre de l'Espace Info Énergie (EIE) sont en grande majorité des porteurs de projets propriétaires de maisons individuelles, relativement bien informés et déjà sensibilisés. Or, sur le territoire d'intervention de MVE, 80 % de l'habitat est collectif et plus d'un tiers des occupants est issu du parc social.

Dans ce contexte, MVE a engagé une réflexion sur la façon de toucher les publics a priori non captifs, mais qui nécessitent, parce que plus vulnérables à la hausse des prix de l'énergie, d'être particulièrement sensibilisés et accompagnés à la maîtrise de l'énergie. En 2010-2011, MVE a mis ainsi en place des actions de proximité avec des acteurs de quartier, principalement dans le cadre d'actions adossées à des quartiers Politique de la Ville. L'Agence s'est rapprochée, dans un premier temps, de l'association Unis-cité afin de mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement au plus près des habitants et, dans un second temps, de la « Régie de Quartier montreuilloise », acteur local, implanté de longue date sur le territoire.

La première phase de l'opération a été menée avec le concours de l'association Unis-cité, porteuse du programme Mediaterrre. L'initiative a consisté à former et outiller les travailleurs sociaux et les jeunes en service civique, pour repérer les ménages en difficulté, réaliser un diagnostic individuel puis les sensibiliser à un programme d'éco-gestes, avec remise d'un kit-énergie (lampe basse consommation, multiprise, thermomètre, réducteur de débit..)

La deuxième phase de l'opération est menée avec le concours de la Régie de Quartier dans le cadre de ses missions d'insertion professionnelle. Il s'agit d'élargir le périmètre d'intervention et d'agir plus massivement, par la pose d'équipements économes sur près de 500 logements, avec un objectif de réduction des charges collectives d'eau (eau chaude sanitaire et eau froide) et de chauffage.

L'originalité de ce projet repose notamment sur le croisement de compétences techniques de MVE avec des compétences plus sociales. Par ailleurs, ce projet illustre un cas de massification.

Caractérisation du porteur de projet

Porteur du projet : ALE - « maitrisez votre énergie ».

Statut de la structure porteuse du projet : Association loi 1901 – Agence Locale de l'Énergie et EIE.

Date de création de la structure : 1999

Taille de la structure : 5 personnes

Équipe dédiée à la précarité énergétique : non

Description des principales activités de la structure porteuse : créée dans le cadre du programme européen SAVE II, afin de développer une compétence en matière d'énergie, l'association a pour but de favoriser des opérations visant à la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables, afin de contribuer à la protection de l'environnement. 6 villes du territoire Est Parisien (Montreuil, Bagnolet, Bondy, le Pré-Saint-Gervais, Vincennes et Fontenay-sous-Bois) sont aujourd'hui adhérentes, l'agence est donc portée politiquement et bien ancrée territorialement.

Présentation des actions mises en œuvre

La première phase du projet a concerné la mise en place et l'expérimentation (janvier 2010 – juillet 2011) auprès de 30 familles du quartier.

Méthodologie : cette action s'est organisée en 4 étapes :

- Sensibiliser les travailleurs sociaux à la précarité énergétique et au repérage.
- Former des volontaires en service civique au conseil et à la réalisation de diagnostics sur les usages.
- Accompagner des ménages à la maîtrise de leur consommation d'énergie et d'eau, ainsi qu'à la consommation responsable et au tri sélectif des déchets ménagers et assimilés.
- Organiser des événements collectifs avec les acteurs de quartier, dont une exposition. L'objectif consiste à sensibiliser davantage des adultes et des enfants.

Budget de la première phase : 44 969 €

NB : Ce budget comprend les heures de travail des salariés de MVE en charge de ce projet.

La seconde phase 2011-2012 vise à poursuivre l'action sur le même quartier, dans la continuité des actions engagées auprès de 500 ménages.

Méthodologie : elle consiste à

- Former les salariés de la Régie de Quartier de Montreuil à la maîtrise de l'énergie.
- Installer des équipements économes Kit-Énergie par les salariés en insertion de la Régie de Quartier dans 494 logements du parc de l'OPHM reliés à une même chaufferie.
- Mesurer et évaluer les impacts d'équipements économes sur deux appartements tests.
- Sensibiliser les ménages à la maîtrise de l'énergie et aux éco-gestes.

Budget de la seconde phase : 59 010 €

NB : Ce budget ne comprend pas les heures de travail des salariés de MVE en charge de ce projet.

Parcours des actions mises en œuvre

- Durant la première phase, l'association Unis-cité a été à la rencontre des acteurs locaux (CCAS, maison de quartier) pour leur présenter le projet et les familiariser aux gestes éco-citoyens qui permettent de réduire à la fois les factures et l'empreinte écologique des ménages

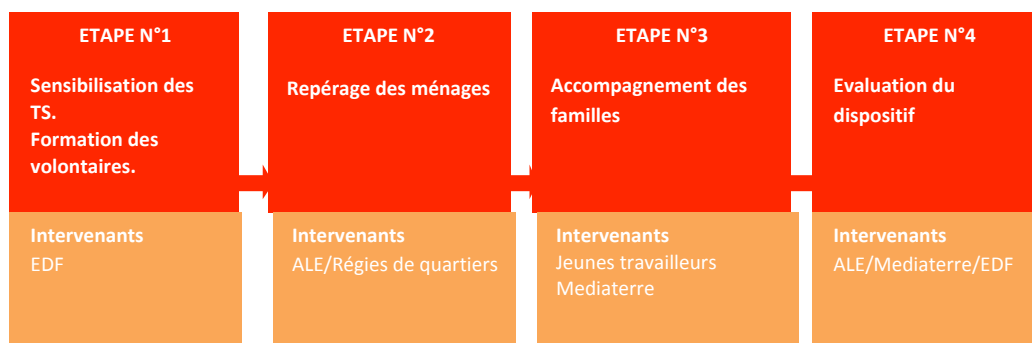
aux revenus modestes. Parallèlement, l'équipe des volontaires en service civique (les Médiaterre) a été formée par MVE à la réalisation de diagnostics sur les usages (Diagnostic à 2 volets : usages et techniques sur le bâti).

- L'identification des ménages s'est faite via les acteurs locaux et via les demandes adressées au FSL. Tous les ménages sont informés des dispositifs d'aides existants. Pour les ménages jugés prioritaires, un accompagnement personnalisé a été proposé. S'ils l'acceptent, une visite pour un diagnostic est programmée. Cette visite est réalisée par les « Médiaterre ». Il s'agit, au cours de cette visite, d'identifier les bonnes pratiques des habitants, de les encourager à mettre en place d'autres éco-gestes, voire de réaliser des petits travaux ou des changements d'équipements. Ensuite, des travaux plus conséquents peuvent être envisagés en fonction des dispositifs et aides mobilisables. Si les ménages sont locataires et si des travaux sont nécessaires, un rapport est remis au propriétaire pour « faciliter leur investissement dans la démarche ». Les ménages sont suivis pendant 5 mois (travaux ou non) et une évaluation est réalisée pour mesurer les impacts.

- Pour la seconde phase du projet, MVE souhaite aller plus loin pour agir à plus grande échelle et trouver des leviers d'actions sur les charges locatives. Dans cette perspective, MVE a noué un partenariat avec la Régie de Quartier pour intervenir dans 494 logements de l'OPHM et sensibiliser les familles aux impacts de leur comportement sur les consommations globales. Le critère de sélection des logements étant leur mode de chauffage. Il s'agit d'un chauffage collectif réglé par la même chaufferie. Les matériels économes en fluides (Kit-Énergie) à installer sont les suivants : économiseur d'eau douche (douchette), aérateur pour robinet (mousseur), chasse d'eau double débit et film réfléchissant pour radiateurs. Afin de sensibiliser les habitants du quartier aux éco-gestes, un guide élaboré par MVE, sera remis à chaque habitant concerné par cette opération. L'objectif est d'aboutir à une baisse des charges collectives et à une amélioration du confort thermique dans l'ensemble des logements.

- Par ailleurs, MVE forme également les salariés de la Régie de Quartier à la maîtrise de l'énergie et aux « éco-gestes ».

Les grandes étapes du projet



Les partenaires du projet

À l'origine, aucun cahier des charges précis n'avait été établi pour les partenariats à mettre en place, mais très vite, il s'est avéré essentiel de chercher à s'allier avec des structures déjà bien implantées dans les quartiers pour permettre un relais rapide et efficace du dispositif.

• Les partenaires locaux :

- L'OPHM (Office public de l'habitat montreuillois), permet une entrée par le logement chez les ménages et favorise la « massification » des actions. Il a également participé à la définition de la phase 2 du projet.
- La ville de Montreuil et notamment l'antenne de quartier locale, le centre social et les associations de quartier qui apportent leur connaissance du quartier et des habitants.

• Les partenaires opérationnels :

- L'association Unis-cité avec l'intégration des Mediaterre, a permis de renforcer la présence de l'Agence MVE dans les quartiers et d'acquérir davantage une compétence sociale associée à ses compétences dans le domaine de l'énergie .
- EDF apporte aussi son expertise énergétique dans la mise en place des formations et offrira la possibilité en 2012 de connaître les résultats en termes de réduction de la consommation pour l'année 2011.
- La Régie de Quartier qui assurera, pour le volet 2 de l'opération, la pose des équipements dans l'ensemble des logements.

• Les partenaires financiers :

- La ville de Montreuil, l'ACSÉ, l'OPHM, la fondation Placoplâtre et EDF pour la phase 1 du projet.
- La ville de Montreuil, l'ACSE, l'OPHM, la fondation de France et la Fondation BTP + pour la phase 2.
- L'ADEME et la Région Île-de-France plus généralement sur le temps d'action investit par MVE.

Résultats et impacts

Les principaux résultats de cette action sont :

- Le recrutement des personnes : plusieurs difficultés sont recensées, notamment :
 - manque de reconnaissance et de légitimité des volontaires d'Unis-cité à la fois aux yeux des partenaires locaux et des ménages concernés. Ils ont également eu des difficultés importantes pour récupérer les informations sur les revenus des ménages.
 - réticence des personnes à s'engager sur plusieurs mois.
- Le passage à l'acte des ménages : le fait que les cibles soient des locataires explique le faible taux d'implication car ces derniers disposent souvent de peu de leviers d'actions pour agir sur le bâti et/ou les équipements. C'est cet aspect qui a motivé la phase 2 du projet.
- Les impacts chiffrés sur l'amélioration de l'habitat :
 - Pour la phase 1 : Les économies d'eau et de chauffage ne sont pas mesurées, étant donné la durée du projet et le mode de facturation. En 2012, les résultats en termes de baisse de la consommation d'électricité pour l'année 2011 seront connus, grâce au partenariat avec EDF.
 - Pour la phase 2 : les économies d'eau et de chauffage seront mesurées par un relevé des consommations d'eau et de chauffage assuré par l'OPHM.
- Le changement des comportements : les familles devaient à l'origine choisir d'effectuer entre 4 et 6 éco-gestes parmi 16 proposés. En fin de compte, on constate une amélioration de 67 % sur les éco-gestes choisis et de 21 % sur les autres éco-gestes.

Perspectives d'évolution

Concernant le partenariat avec l'association Unis-cité, MVE a proposé de former avec les autres ALE franciliennes les jeunes en service civique, recrutés sur les projets Mediaterre. Concernant la phase 2 du projet, dans le cas de résultats probants, c'est-à-dire un impact de baisse des consommations sur les charges collectives, il pourrait être alors envisagé de développer la méthodologie pour la proposer aux bailleurs pour des logements dont les travaux de réhabilitation ne sont pas encore programmés. D'une manière plus générale, il est envisagé de renforcer le travail de coopération avec les acteurs locaux afin de poursuivre la dynamique engagée et contribuer à repérer les ménages en précarité énergétique pour les orienter sur des dispositifs ad-hoc.

Enseignements

- L’ALE signale que la constitution de partenariats locaux est un préalable indispensable pour qu’un projet puisse se développer et devenir pérenne à l’échelle d’un territoire. En effet, pour monter une ingénierie efficace, le porteur du projet et les personnes qui sont en contact avec les ménages doivent être reconnus sur le territoire où est menée l’action. Par ailleurs, le fait d’être une association locale permet de mobiliser les autres acteurs locaux nécessaires au projet et de façon assez rapide.
- **Il est difficile de mobiliser des bénéficiaires.** Les évènements collectifs de sensibilisation sont peu efficaces. Par ailleurs, le délai de suivi des ménages (5 mois) est une entrave à leur engagement. Les familles émettent souvent le souhait d’arrêter avant terme. Ces difficultés sont inhérentes à la population ciblée, plutôt mal intégrée, sans emploi, ne jouissant pas d’une vie de quartier notamment en l’absence de commerce et peu sensible à la problématique énergétique. Afin de passer outre ces difficultés et de toucher ce public à fort risque de précarité énergétique, le porte-à-porte est nécessaire. D’ailleurs, le porte-à-porte et les permanences organisées chez les gardiens OPHM ont donné plus de résultats (légitimité plus importante vis-à-vis des ménages).
- Les recrutements sur la base de critères de précarité énergétique n’ont pas pu s’opérer. Les indicateurs prévus à cet effet n’ont donc pas pu être testés (le taux d’effort énergétique de la famille et la sensation de froid). En conséquence il n’y a pas vraiment eu d’approche « directe » de la précarité énergétique au-delà des critères du territoire.

“
« Au-delà de la méthode d’accompagnement, c’est le montage de partenariats et la mobilisation des acteurs qui sont essentiels pour la réussite d’un projet tel que le nôtre ».

>> Ce qu’ils en disent,
parole d’acteurs

Contact :

Brigitte CORINTHIOS, directrice
Organisme : ALE - MVE
corinthioscontact@agence-mve.com
Tél : 01 42 87 13 55

Caractérisation des missions et des actions sur la précarité énergétique

SIPPEREC

Objectif : Le SIPPEREC participe à la connaissance des consommations d'énergie et soutient financièrement des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Données clefs de la structure

Maîtrise d'ouvrage : SIPPEREC

Statut de la structure porteuse du projet : Syndicat mixte fermé

Date de création : 1924

Cible visée : communes adhérentes et organismes sociaux

Nombre d'adhérents : 100 communes, dont 2 communautés d'agglomération et 1 communauté de communes dans les départements 92, 93 et 94.

Partenaires : EDF/CCAS/ADEME

Principales activités de la structure porteuse : Le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) est l'autorité concédante de la distribution et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente d'électricité. À ce titre il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement pour raisons environnementales, il veille à la qualité de la distribution d'électricité et contrôle les missions déléguées à EDF/ERDF. Il a aussi développé des compétences en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie et sur les réseaux urbains de communications électroniques et de services de communication audiovisuelle.

Rôle de la structure

Dans le cadre du contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité, le SIPPEREC perçoit des financements dont une partie est allouée à « un fonds social, précarité et efficacité énergétique ». Grâce à cette enveloppe, le SIPPEREC a pu développer et mettre en œuvre très tôt des actions en appui des CCAS pour aider à lutter contre la précarité énergétique (se faisant précurseur en la matière). L'objectif de cette « enveloppe solidaire » est de soutenir financièrement les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) dans leurs actions d'aide au paiement de factures, et de prévention.

Dans ce contexte, le SIPPEREC apparaît donc avant tout comme un financeur et un facilitateur des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Présentation des actions mises en œuvre

L'avenant au contrat de concession et à la convention de partenariat signé le 20 avril 2011 permet de conforter et compléter le fonds social par de nouvelles actions axées sur la prévention. L'objectif est de réduire progressivement les actions curatives pour développer les actions préventives. Pour cela, le Sipperec propose un nouveau programme sur l'identification et l'aide aux travaux thermiques.

- **Actions curatives :**

- Le paiement des impayés : L'action vise à accompagner les villes et les services sociaux communaux dans leurs missions auprès des familles ayant des difficultés à payer leur facture d'électricité. Les sommes sont **mandatées** annuellement, aux villes ou aux CCAS des villes concernées sur justificatifs.

- **Actions préventives :**

- Les achats d'ampoules basse consommation et de LEDS pour les CCAS dans le cadre d'actions d'information et de distribution à des familles en difficulté sont remboursés.
- Édition d'outils de communication, notamment le guide Élec'onomy, guide des gestes économes en énergie à destination des ménages. Les exemplaires de ce guide ont été distribués à titre gracieux par l'intermédiaire des communes. Élec'onomy est aussi disponible en affiches et panneaux d'exposition.
- Conception de formations destinées aux intervenants sociaux sur la « maîtrise de la consommation d'énergie dans l'habitat et les droits en matière d'électricité », en partenariat avec l'Ademe Île-de-France, le CNFPT Petite couronne et EDF.
- Repérer les causes de précarité grâce au diagnostic thermique du logement de clients démunis Ce service s'adresse aux propriétaires occupants en précarité énergétique. Un conseiller EDF se rend à domicile afin de réaliser un bilan thermique au niveau de l'isolation, du système de chauffage, de la production d'eau chaude sanitaire et de la ventilation. Il rédige ensuite un rapport de préconisations de travaux dans les 8 jours. Dans le cadre du fonds social du Sipperec, ce service est pris en charge à 100 %, à hauteur de 299 € TTC. L'objectif est de réaliser 200 diagnostics par an.
- Agir sur les causes de la précarité avec des travaux de rénovation thermique

Ce nouveau dispositif permet de conduire des réhabilitations thermiques de logements habités par des familles en précarité énergétique, quelle que soit l'énergie de chauffage. Sont concernés les propriétaires occupant ou les locataires dont le propriétaire est bailleur social associatif ou un bailleur privé qui se conventionne pour limiter le loyer pour une période d'au moins 9 ans. 100 % de la part des travaux TTC au-delà des subventions publiques est pris en charge par le Sipperec, avec un plafond de subvention de 30 000 € annuel par commune pour permettre la répartition des subventions entre communes. Un autre plafond est également fixé **par logement :**

- **à 8 000 € pour les bailleurs sociaux associatifs agréés maîtrise d'ouvrage d'insertion** qui font de la réhabilitation de logements pour reloger des personnes en précarité énergétique ;
- **2 000 € pour les autres cas, notamment dans le cadre d'une convention conclue avec l'Anah.**

Contact :

Catherine DUMAS, directrice générale adjointe

Organisme : SIPPAREC

cdumas@sipperec.fr

Tél : 01 44 74 32 09

ENJEUX ET PERSPECTIVES

* A. Les attentes des acteurs du terrain

Cette analyse repose notamment sur une enquête réalisée auprès des collectivités franciliennes impliquées dans les projets recensés. Les collectivités impliquées dans un Agenda 21 ou un PCET ont également été sollicitées dans le cadre de cette enquête. L'enquête a été administrée électroniquement. Elle s'est déroulée au mois de mai 2011, sur une période de 2 semaines. Au total, 121 collectivités ont été interrogées : conseils généraux, communautés d'agglomération ou de communes, communes.

Sur les 121 collectivités interrogées, 33 réponses ont été obtenues soit près de 30 % de réponses, un taux très bon pour ce type d'enquête. Sur le total des répondants :

- **21 collectivités interviennent déjà sur la précarité énergétique**
- **12 collectivités n'interviennent pas encore**

On constate que les collectivités qui n'interviennent pas aujourd'hui sur la précarité énergétique, souhaitent largement se positionner (9). Elles souhaitent notamment le faire à travers des actions de sensibilisation ou la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des ménages à leur domicile. Ces collectivités indiquent qu'elles souhaitent en premier lieu être mieux informées sur la thématique et sur l'ampleur du phénomène à l'échelle de leur territoire. Notons enfin qu'une des conditions à leur engagement tient notamment au traitement de la précarité énergétique de façon coordonnée avec les autres politiques et engagements du territoire.

Concernant les collectivités qui interviennent sur la précarité énergétique, celles-ci le font par le biais d'associations locales (type EIE-ALE) en finançant une partie de leurs actions. Peu d'entre elles travaillent en interne sur la thématique. Quand c'est cependant le cas, c'est en général le service social qui est en charge de cette thématique. Les collectivités indiquent toutefois qu'elles souhaiteraient développer une « culture interne partagée » sur cette problématique. Au-delà, rares sont celles qui se sont dotées d'outils de suivi-évaluation des actions, ce qui peut apparaître contradictoire avec leur souhait de disposer d'informations objectives sur les retombées des politiques et des actions mises en œuvre. Enfin, les collectivités déjà impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique mettent assez largement en avant la difficulté de construire et d'animer des partenariats. La raison invoquée est le manque de moyens (financiers, humains, etc.) des partenaires. Les collectivités qui mettent en place/soutiennent des actions font enfin état des difficultés à toucher l'ensemble des cibles (problème avec les bailleurs/locataires des parcs publics et privés).

D'une manière générale, la majorité des collectivités (19 sur 33) – intervenant déjà ou non sur la précarité énergétique - **souhaitent s'engager ou renforcer leur démarche en matière de précarité énergétique**. L'enquête a révélé que ces collectivités ont des **préoccupations communes** en matière de précarité énergétique :

- La moitié souhaite mettre en place un diagnostic territorial pour connaître ou approfondir leur connaissance de la précarité énergétique et in fine pouvoir construire une stratégie d'actions adéquate ;
- Les collectivités qui souhaitent intervenir ou renforcer leur position souhaitent plutôt le faire dans le cadre des PLH, PCET, etc. (« Quelle articulation trouver ? ») ; Par ailleurs elles souhaitent travailler de façon plus « transversale » avec l'ensemble des services concernés par la thématique ;
- Proposer des actions d'accompagnement individuel (par opposition au collectif), au-delà des cibles touchées habituellement (publics hors parc locatif social et/ou en dehors des périmètres d'opérations

urbaines programmées (OPAH de renouvellement urbain, PNRQAD, Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés) ;

- 8 collectivités sur 10 expriment un besoin d'outillage pour notamment :
 - diagnostiquer la précarité énergétique sur le territoire,
 - mettre en œuvre un dispositif opérationnel de lutte contre la précarité énergétique,
 - repérer les ménages,
 - mesurer les impacts des actions mises en œuvre.

Elles aimeraient par ailleurs avoir une meilleure visibilité sur ce qui se fait déjà dans ce domaine (retour d'expériences).

- 9 collectivités sur 10 sont en demande d'accompagnement sur la question des partenariats (financiers, institutionnels, techniques et sociaux).

Ces éléments démontrent un intérêt fort pour la précarité énergétique. Eu égard à la jeunesse de la thématique, **le panorama des acteurs n'est certainement pas figé et de plus en plus de collectivités vont à terme s'intéresser à cette problématique**. Précisons ici que les acteurs s'interrogent sur l'échelle d'action la plus pertinente (département, communauté d'agglomération, quartier, etc)... ■

* B. Les enseignements

À partir des différents éléments d'informations que nous avons pu obtenir tout au long de la mission, plusieurs enseignements transversaux peuvent être tirés :

L'approche de la problématique de la précarité énergétique est **en phase de structuration** en Île-de-France. Dans un contexte national favorable, les initiatives de lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé se développent. De la même manière, les actions de lutte contre la précarité énergétique en direction du parc social se développent en raison des charges qui deviennent trop importantes pour les ménages.

Toutes les cibles du parc privé ne sont pas couvertes de la même manière à l'échelle du territoire. Globalement les propriétaires occupants des logements individuels sont bien couverts, à l'inverse des propriétaires bailleurs et des locataires pour lesquels les dispositifs globaux ne s'appliquent quasiment pas. En copropriété, l'approche reste complexe lorsqu'il s'agit d'intervenir sur l'enveloppe bâtie, y compris pour les propriétaires occupants.

Il existe une **diversité de situations de précarité énergétique**. Les échanges avec les acteurs interrogés montrent que plusieurs facteurs sont sources de précarité énergétique. Cette diversité de situations nécessite la mise en place de solutions finement adaptées, non nécessairement orientées « tout travaux » et limitées à l'amélioration du seul bâti. Des initiatives existent déjà dans ce sens. Par ailleurs, les montants des travaux excèdent parfois ce que peuvent supporter les ménages, alors que certaines situations de précarité énergétique pourraient être traitées en limitant les travaux pour prioriser d'autres actions d'accompagnement moins coûteuses pour le ménage et tout aussi efficaces en termes économiques. Il apparaît donc pour le financement des travaux des questions importantes sur les niveaux de subventions et les modalités de financement des restes à charge.

On constate un manque d'articulation entre les documents d'intention (PCET, Agendas 21...) et les études pré-opérationnelles. Et par ailleurs, un manque d'échanges entre les services « sociaux » et les services « techniques ». Il s'avère que si un projet s'inscrit dans une stratégie territoriale déjà existante, il y aura moins de difficulté de mise en œuvre qu'une opération créée ex nihilo.

Un des freins au développement des politiques de lutte contre la précarité énergétique est le manque de **méthodologie et de données territoriales** pour l'évaluation des enjeux et des gisements. Ce constat apparaît partagé par la plupart des maîtres d'ouvrages interrogés dans le cadre de l'enquête qui souhaiteraient pouvoir disposer d'éléments de diagnostic sur leur territoire d'actions (il est souvent fait référence à l'observatoire national de la précarité énergétique de l'ADEME, ou encore aux exemples d'observatoires régionaux de l'énergie ayant établi des cartographies à l'échelle communale, comme en Poitou-Charentes par l'AREC PC).

Le traitement de la précarité énergétique nécessite **la mobilisation de nombreuses compétences** (sociales, techniques...) : le manque de visibilité à l'échelle du territoire sur « qui fait quoi ? » voir « qui peut faire quoi ? » est perçu comme un frein par les maîtres d'ouvrage et les acteurs du terrain et ce d'autant plus que la thématique est en développement (beaucoup de nouveaux entrants). Par ailleurs, il apparaît qu'il n'y a pas de processus formalisé pour faire travailler tout le monde ensemble et pas/très peu d'outil de travail collaboratif partagé (quelques expérimentations de fiches navettes, d'outils de diagnostic, de kit de sensibilisation, etc.). Dans ce domaine, on est encore au stade de l'artisanat. Par ailleurs, on constate que certaines tâches, tel que le repérage de la précarité énergétique et sa description, ne sont pas inscrites dans les feuilles de mission des acteurs de terrain et notamment celles des travailleurs sociaux. Dans une perspective de massification de l'action, cette situation est difficilement viable.

Pour une majorité d'acteurs, la difficulté numéro 1 concerne de **repérage des ménages**. Dans ce domaine, de nombreuses approches ou techniques sont actuellement expérimentées. Cependant, aujourd'hui, on ne dispose pas de retour sur ces différentes méthodes, de sorte qu'il est difficile d'évaluer leur valeur ajoutée. Néanmoins, les acteurs rencontrés s'accordent sur le fait que le repérage des ménages sera d'autant plus performant si certains principes sont mis en œuvre :

- Les approches sont complémentaires (données FSL par exemple + remontées d'information terrain, ...)
- Les partenaires mobilisés pour cette mission sont bien formés et bien outillés ;
- Les processus de travail entre les différents acteurs sont formalisés et connus de tous ;
- Un contact direct avec les ménages pré-repérés intervient dans le processus, notamment au travers de visites à domicile.

Il y a **une absence de suivi chiffré** sur les actions mises en œuvre et notamment sur l'amélioration du confort thermique. L'appréciation quantitative de la réduction de la consommation d'énergie est possible, celle de l'amélioration du confort est plus délicate. Ce constat est vrai pour la quasi-totalité des actions mises en œuvre et peut-être encore plus en ce qui concerne les actions d'information et de sensibilisation qui sont particulièrement nombreuses et dont « *on ne sait pas si elles permettent une réelle amélioration (financière ou thermique de la situation)* ». La majorité des projets et des actions recensés dans le cadre de cette étude en sont encore au stade de l'expérimentation ; les conditions de l'industrialisation et de la mesure de l'efficacité restent à définir. ■

*** C. Les propositions d'actions**

Il ressort de l'ensemble de ces éléments que le traitement de la précarité énergétique en Île-de-France est en cours de structuration. Les dispositifs et les acteurs sont aujourd'hui multiples, et il convient à présent de renforcer et de professionnaliser le dispositif de la lutte contre la précarité énergétique en Île-de-France. À partir de là, plusieurs pistes de travail peuvent être investiguées afin de renforcer et de coordonner le développement des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Schématiquement, 5 grands enjeux (ou voies de progrès) sont identifiés pour lesquels des actions sont proposées :

ÉLARGIR : actuellement, l'offre de moyens de lutte contre la précarité énergétique se concentre essentiellement sur la réalisation de travaux auprès des propriétaires occupants (dans le cadre des dispositifs globaux de réhabilitation et des CLE). Les préconisations de travaux sont donc, soit inadaptées pour certains types de ménages (locataires, copropriétés) ou soit souvent au-delà de ce que peuvent se permettre de réaliser les ménages (cf. les labels exigés par les financeurs). De nombreux acteurs font le constat que l'accompagnement de la sortie durable de la précarité énergétique est un travail « sur mesure », qui nécessite une ingénierie conséquente. Le changement d'échelle de la lutte contre la précarité énergétique (cf. massification) doit donc s'accompagner d'une augmentation très significative des moyens d'ingénierie. Au total, 4 actions sont proposées ici :

- A1 : Création d'un fonds « ingénierie »
- A2 : Création d'un fonds « petits travaux »
- A3 : Création d'un fonds travaux
- A4 : Renforcer le rôle des collectivités en tant qu'autorité concédante sur les services publics locaux de l'énergie, notamment les réseaux de chaleur.

ACCOMPAGNER : il existe des difficultés à produire des diagnostics objectifs, faute de données factuelles appropriées à l'échelle du territoire (pour les études pré-opérationnelles). Par ailleurs, le manque de visibilité sur « qui fait quoi ? » est perçu comme un frein par les maîtres d'ouvrage dans la mise en place des partenariats techniques et financiers.

- A5 : Fourniture de données locales clés en main sur la précarité énergétique
- A6 : Réalisation d'un annuaire régional des compétences.

PROFESSIONNALISER : le développement de la lutte contre la précarité énergétique passe par la professionnalisation des acteurs. Par acteurs, nous entendons non seulement les acteurs directement mobilisés sur la thématique, mais également tous les personnels accompagnant régulièrement les ménages en précarité. Celle-ci peut se faire via deux actions distinctes et complémentaires.

- A7 : Formation précarité énergétique
- A8 : Production d'un guide de terrain.

ÉVALUER : un des enjeux à court terme sera de travailler à plus grande échelle et à coûts contraints (efficience). Pour cela, l'évaluation des projets est nécessaire.

- A9 : Formalisation des cadres de suivi – évaluation.

ANIMER ET ÉCHANGER : l'ensemble des actions décrites ci-avant pourrait être relayées au sein d'un réseau régional.

- A10 : Création d'un réseau régional.

Notons que certains enjeux, tels que ceux associés aux questions de la transversalité entre services, ou l'absence d'articulation entre les politiques de lutte contre la précarité énergétique et les documents d'intention de développement durable restent encore à approfondir et pourront faire l'objet de discussions/réflexions ultérieures. Nous détaillons ci-dessous les actions proposées.

- **A1 : Création d'un fonds « ingénierie »**

Il s'agirait de mettre en place un dispositif d'aide éventuellement régional pour le financement de « l'ingénierie » des projets. Cela suppose d'affiner les cahiers des charges des animateurs et opérateurs pour une meilleure définition des actions attendues et une meilleure estimation des besoins humains et techniques générés. Le supplément d'intervention demandé aux intervenants pour remplir ces tâches justifierait explicitement l'appel à des ressources complémentaires à celles déjà existantes pour les dispositifs opérationnels (Anah et collectivités locales délégataires des aides à la pierre), notamment pour les actions sans lien direct avec des travaux.

- **A2 : Création d'un fonds « petits travaux »**

Il s'agirait de créer un dispositif d'aide pour le financement de petits travaux (et de changements d'équipements). L'exigence en termes de retombées énergétiques pourrait être inférieure aux préconisations de l'Anah.

Le fonds pourrait être régional et compléter des financements locaux, notamment dans des démarches d'auto-réhabilitation accompagnées, dont l'intérêt principal est de favoriser une meilleure appropriation du cadre de vie par l'occupant et donc une meilleure appréhension de la relation entre qualité de l'enveloppe bâtie, de l'équipement, des usages et de la consommation d'énergie.

Ce fonds pourrait assurer le financement d'actions de premières interventions notamment par la prise en charge de petits équipements (kits utilisés lors des visites à domicile contenant ampoules basse consommation, mousseurs...). Il peut également s'agir d'interventions de type calfeutrage, etc. Ce type d'interventions ayant l'avantage de permettre une amélioration rapide de la situation des ménages en attendant des travaux de réhabilitation – dont la mise en œuvre peut prendre longtemps – et dont elles sont par ailleurs complémentaires.

- **A3 : Création d'un fonds travaux**

Ce fonds pourrait être complémentaire des aides de l'Anah à double titre :

- pour faciliter le financement du reste à charge des ménages, celui-ci étant régulièrement présenté comme trop important pour les ménages éligibles qui du coup ne passent pas à l'acte.
- pour assurer une amélioration plus durable de la situation des ménages en exigeant des niveaux de performance plus élevés, prévenant la compensation des gains de consommation par l'augmentation des prix de l'énergie. Mesure qui devrait être assortie de taux de financement élevé en accord avec le premier point sur les difficultés d'autofinancement des ménages.

- **A4 : Service public local de l'énergie : le rôle des collectivités dans la gestion des réseaux de chaleur**

Des exemples existent de prise en compte de la problématique de la précarité énergétique dans les contrats de délégation de service public (DSP) relatifs aux réseaux de chaleur. Il s'agit notamment de la mise en place de systèmes de traitement des impayés, de l'abondement à des fonds d'audits et des fonds travaux. Des réflexions sont également en cours sur la mise en place de tarifs sociaux ou différenciés, notamment pour le parc social qui représente 60% des abonnés des réseaux de chaleur. Un accompagnement des collectivités semble nécessaire pour la mise en place de ce type de dispositif, mais la question est de savoir qui aura la capacité technique et l'indépendance nécessaire à la conduite de ce type d'action : un service dédié de l'ARENE ou de l'ADEME ? Des consultants indépendants financés par les collectivités avec l'aide de la Région ? Cette prise en compte pourrait être systématisée à la fois par une meilleure information des collectivités, autorités concédantes, mais aussi par la mise en place de conditionnalité sur l'octroi des aides sur les réseaux de chaleur par le Conseil régional en lien avec l'ADEME. À défaut de la mise en place au moment de la demande de subventions, cet objectif pourrait être inscrit dans le schéma directeur du réseau de chaleur, dont la réalisation est d'ores et déjà obligatoire pour toute demande d'aide dès lors qu'un réseau n'atteint pas les 50 % d'EnR.

- **A5 : Fourniture de données territoriales**

Il s'agirait de mettre à disposition des acteurs du territoire des cartographies territoriales clé en main de la précarité énergétique. Il est suggéré ici en préalable de se rapprocher de l'ADEME afin de valider ce qu'elle compte faire dans le cadre de l'observatoire de la précarité énergétique et ainsi d'éviter de doubler les initiatives.

Au-delà, il serait souhaitable que les acteurs puissent exploiter plus facilement les dossiers relatifs aux demandes d'aides du FSE/FSL. Pour lever les difficultés liées à la protection des données individuelles, il pourrait être envisagé de constituer un groupe de travail (avec les utilisateurs et les détenteurs de données) et de mobiliser la CNIL.

- **A6 : Annuaire régional des compétences**

Le répertoire devrait couvrir les différentes compétences nécessaires au montage d'un projet de lutte contre la précarité énergétique. Au-delà des compétences purement techniques, il est suggéré d'ouvrir l'annuaire aux acteurs financiers et à leurs systèmes d'aides.

- **A7 : Formation des acteurs**

Il s'agirait de mettre en place des actions de sensibilisation ou de créer des modules de formation à destination notamment des élus et des techniciens des collectivités et des acteurs opérationnels.

Pour les opérationnels, la priorité concerne la cible des travailleurs sociaux (et plus largement des acteurs impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif). L'enjeu de ces formations serait de :

- développer une culture commune,
- outiller afin de diagnostiquer/repérer les ménages,
- informer et former sur les différents dispositifs d'aides.

La formation systématique des ALE et EIE est également une priorité, ces derniers devant être largement mobilisés dans les futurs dispositifs.

Ces formations pourraient être élargies à d'autres cibles, notamment aux élus et techniciens des collectivités (avec d'autres contenus).

- **A8 : Production d'un guide méthodologique**

Les acteurs du terrain sont aujourd'hui un peu démunis en termes de méthodes, d'outils, de solutions... Un guide méthodologique/pratique permettrait de combler ces lacunes (au moins en partie).

- **A9 : Formalisation des cadres de suivi – évaluation**

Il s'agirait de produire le cadre du suivi-évaluation des actions de lutte contre la précarité énergétique. Cette construction pourrait s'opérer en co-construction avec les acteurs du terrain et être diffusée largement.

- **A10 : Création d'un réseau régional**

Certaines des actions décrites ci-avant pourraient être hébergées au sein d'un réseau régional de la précarité énergétique. Ce réseau permettrait notamment de capitaliser et de faciliter les échanges de pratiques entre acteurs. ■

CONCLUSION

Suivant le choix politique de mettre plus de poids dans l'action environnementale ou l'action sociale, le fait de faire réaliser des travaux de réduction de la demande énergétique est plus ou moins prioritaire. En effet, plus on sera ambitieux pour réduire la demande énergétique du bâti, plus les travaux seront coûteux et pèseront sur le budget des ménages en situation de précarité.

Les acteurs insistent sur le fait que la part des dépenses énergétiques liées au chauffage ne représente qu'une partie de la dépense énergétique, l'équipement électroménager et la production d'eau chaude représentant une part importante des charges, sans parler des transports.

Il semble donc prioritaire d'appuyer au niveau régional le développement d'une ingénierie de diagnostic et d'accompagnement, avant de développer des dispositifs d'aides à la réalisation de travaux, déjà fortement soutenus en direction des propriétaires occupants par l'Anah.

D'autre part, il semble pertinent, pour agir efficacement en direction des locataires, et notamment des locataires du parc privé, très nombreux en Île-de-France :

- de pousser à la coordination des moyens de lutte contre l'habitat indigne (approché par le canal de polices du maire et du préfet concernant la santé publique et la salubrité des logements), avec un éclairage précarité énergétique en sensibilisant les élus à la nécessité de coordonner les actions des différents services, très segmentés dans leur spécialités (c'est un rôle qui revient souvent de fait à des intervenants externes comme les opérateurs ou les associations) ;
- de sensibiliser les élus à l'enjeu d'une action législative pour encadrer les loyers des logements fortement déperditifs.

S'il semble prudent d'aborder la réalisation de travaux comme une priorité exclusive pour des propriétaires occupants impécunieux, trouver le moyen de les imposer à des bailleurs mérite d'être réfléchi. Au stade actuel du développement des dispositifs, il serait sans doute pertinent de développer une approche distincte affirmée en fonction des statuts d'occupation, pour s'attaquer au parc de logements qui héberge les situations les plus précaires : les exclus de la propriété et de l'accès au parc social.

En matière de travaux, la question du reste à charge est cruciale pour un propriétaire occupant en difficulté. Elle mérite une approche différente pour ce qui concerne les bailleurs, notamment au regard des loyers pratiqués et des charges induites. Les dispositifs actuels de l'Anah ne visent que la réduction des loyers : ne pourrait-on pas imaginer des subventions proposées aux bailleurs pour des travaux réalisés en vue de réduire les charges de fonctionnement (chauffage et production d'eau chaude) ?

ANNEXES

* A. Liste des membres du comité technique

Nom	Fonction	Structure
Fabienne SCHIMENOVITZ	Référente EIE et précarité énergétique	DR ADEME
Antoine TRANCHANT	Ingénieur énergie	DR ADEME
Stefan LOUILLAT	Ingénieur énergie	DR ADEME
Marie MOISAN	Chargée de mission précarité énergétique	CLER
Brigitte CORINTHIOS	Directrice	ALE MVE
Simon POUILLAUTE	Coordinateur de l'activité précarité énergétique	APC
Quentin HOFFER	Ingénieur énergie	CG 91 - Maison départementale de l'habitat
Laurence CAILLE	Chef de projet développement durable	CG 91 - Maison départementale de l'habitat
Véronique STELLA	Chargée de mission habitat logement	Fondation Abbé Pierre
Bertrand LAPOSTOLET	Chargé de mission habitat logement	Fondation Abbé Pierre
Fadila DERRAZ	Chargée de mission habitat logement	Fondation Abbé Pierre
Eric LAGANDRE	Chargé de mission	Anah
Anne NISOLLE	Chargée de mission habitat durable	PACT 77
Anne LEBAIL	Chargée de mission habitat durable	PACT 75
Julien ALLIX	Chargé de mission énergie	Association des Responsables de Copropriétaires - ARC
Lucile METTETAL	Chargée d'étude	Institut d'aménagement et d'urbanisme
Cyril BRUN	Chargé de mission énergie	Région IDF- service énergie
Karim LAPP	Chargé de mission plan Climat	Région IDF- service énergie
Loic GANDAIS	Chef de service habitat privé	Région IDF- service du logement chef
Thomas MATAGNE	Chargé de mission	Région IDF- Cabinet d'Hélène GASSIN
Rand FAHMI	Chargé de mission énergie	Région IDF- service énergie
Solenne GUILLOTTEAU	Chargée de mission	Région IDF- service énergie
Jean-Yves BOISSELEAU	Responsable du service Développement, Patrimoines, Étude	AORIF
Patrick KAMOUN	Conseiller technique	Union sociale pour l'habitat

* B. Liste des entretiens réalisés

Nom	Prénom	Structure	Adresse mail
Opérateurs			
AUGUSTE	Catherine	PACT 75	catherine.auguste@pact75.org
GARNIER	Lise	PACT 94	lgarnier@pact94.org
LAGET	Sylvie	PACT 13ème	sylvie.laget@pact75.org
MARCHAL	Clémence	Urbanis Paris	clemence.marchal@urbanis.fr
NERY	Michel	PACT Yvelines	michel.nery@pact78.org
NISOLLE	Anne	PACT 77	anne.nissolle@pact77.org
SCHOLENT	Closette	PACT 94	cscholent@pact94.org
TREMOULU	Aude	PACT 94	atremoulu@pact94
VAZIEUX	Julien	PACT 93	j.vazieux@pactarim.com
Associations			
BARON	Estelle	Union National des Associations des Responsables de Copropriétés	estelle.baron@unarc.asso.fr
BILLAULT	Florence	Association SoliCités	florencebillault@solicites.org
BURROT	Olivier	Fondation pour un habitat solidaire	contact@habitat-solidaire.org
BRANCOURT	Johann	Agence locale de l'énergie MVE	jbrancourt@agence-mve.org
CARLIOZ	Xavier	Agence Parisienne du Climat	xavier.carlioz@apc-paris.com
CAMBOM	Baptiste	Association SoliCités	contact@sol-reseau.org
CARUSA	Line	CCAS Fontenay-sous-Bois	aline.caruso@fontenay-sous-bois.fr
CORINTHIOS	Brigitte	Agence locale de l'énergie MVE	bcorinthios@agence-mve.org
FRANCOIS	Sophie	IDEMU 92 (EIE)	sophie.francois@idemu.org
LE JEUNE	David	La Bouilloire (EIE)	david.labouilloire@yahoo.fr
LIOTARD	Benoît	Energies Solidaires (EIE)	benoit.liotard@energies-solidaires.org
MAHET	Mathilde	PIMMS Paris	aurelie.basset@pimms.org
POUSSARD	Emmanuel	EDIF (EIE)	contact@edif.asso.fr
SOLENE	Julie	IDEMU 93 (EIE)	julie.solenne@idemu.org
STELLA	Véronique	Fondation Abbé Pierre	
Collectivités			
MARUEJOULS	Laetitia	Mairie Les Mureaux	lmaruejouis@mairie-lesmureaux.fr
NICOLAS	Paule	Mairie Les Mureaux	pnicolas@mairie-lesmureaux.fr
RAVLIC	Anita	Mairie de Paris	anita.ravlic@paris.fr
Fournisseurs d'énergie			
COMELLI	Olivier	GDF Suez	olivier.comelli@gdfsuez.com
DONNI	Hélène	Délégation Anah	Helene.Donnio@developpement-durable.gouv.fr
DUMAS	Catherine	SIPPEREC	cdumas@sipperec.fr
GONORD	Michel	EDF	michel.gonord@edf.fr
Bailleurs sociaux			
MIGINIAC	Yann	Régie Immobilière de la Ville de Paris	yann.miginiac@rivp.fr
PONS	Guillaume	Office Public Habitat	gpons@ophmontreillois.fr
BOISSELEAU	Jean-Yves	AORIF	jean-yves.boisseleau@union-habitat.org

* C. Liste des projets recensés (avril 2011)

I. Les dispositifs de réhabilitation :

Titre	Dépt.	Structure porteuse	Maître d'ouvrage	Approche	État
Projet de rénovation en contrat de performance énergétique (Cprécarité énergétique) d'un parc social	94	Logirep – coordinateur français d'un projet européen : projet Shelter Type de structure : : Entreprise privé	Logirep	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique (Contrat de performance énergétique - logement social)	En cours
Repérage des personnes en situation de précarité énergétique par l'intermédiaire de la caisse complémentaire	75-77	PACT 75-77 Catherine AUGUSTE/Anne NISOLLE Type de structure : : Opérateur	PACT- AG2R	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique Approche plutôt centrée sur le repérage, la pédagogie et l'accompagnement au travaux	En cours
Dispositif départemental de lutte contre la précarité énergétique	77	PACT 77 Anne NISOLLE Type de structure : : Opérateur	Conseil Général de la Seine-et-Marne	Dispositif spécifique à la précarité énergétique Mise en place d'un FASTME par le CG	En cours
Dispositif de lutte contre la précarité énergétique	75	APC Simon POUJILLAUTE Type de structure : : ALE	Ville de Paris	Dispositif spécifique à la précarité énergétique Approche plutôt centrée sur le repérage, la pédagogie, l'accompagnement et l'évaluation	En cours
Envoi de questionnaires sur le confort thermique à des copropriétaires ayant déjà réalisés des travaux	75	PACT 75 Catherine AUGUSTE Type de structure : : Opérateur	PACT 75	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique Approche plutôt centrée sur le repérage et l'accompagnement aux travaux	En cours
CLE Paris	75	Ville de Paris - Anita Ravlic Type de structure : : Collectivité	Partenaires du CLE	Dispositif spécifique à la précarité énergétique	Signé
CLE	77	CG Seine-et-Marne	Partenaires du CLE	Dispositif spécifique à la précarité énergétique	Signé
CLE	91	Département de l'Essonne	Partenaires du CLE	Dispositif spécifique à la précarité énergétique	Signé

Titre	Dépt.	Structure porteuse	Maître d'ouvrage	Approche	État
CLE	93	Département de la Seine-Saint-Denis	Partenaires du CLE	Dispositif spécifique à la précarité énergétique	Signé
CLE	78	Département des Yvelines	Partenaire du CLE	Dispositif spécifique à la précarité énergétique	Signé
CLE	95	Département du Val-de-Marne	Partenaire du CLE	Dispositif spécifique à la précarité énergétique	Signé
CLE	92	CG Hauts-de-Seine	Partenaire du CLE	Dispositif spécifique à la précarité énergétique	Signé
OPAH « Vieux Bourg »	94	PACT Val-de-Marne Hélène DONNIO Type de structure : : Opérateur	Charenton-le-Pont	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique	En cours
OPATB de Paris(XIII ^e)	75	PACT de Paris Sylvie LAGET Type de structure : Opérateur	Ville de Paris	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique	En cours
OPAH « centre ancien » de Boissy-Saint-Leger	94	PACT 94 Aude TREMOULU Type de structure : Opérateur	CA Val-de-Marne	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique	En cours (lancement avril 2011)
Mise en place d'un PIG intégrant un volet « lutte contre la précarité énergétique »	77	NR	CA Melun Val-de-Seine Direction Politique de la Ville Vanessa LEGLISE	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique	
OPAH RU Belliard DOUDEAUVILLE (Paris, XVIII ^e arrondissement)	75	Urbanis Type de structure : Opérateur	Ville de Paris	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique Approche centrée sur le repérage, la pédagogie et l'accompagnement aux travaux	Début
OPAH COPRO 3 allée François Villon	95	NR Type de structure : Opérateur	Argenteuil	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique	NR
OPAH-COPRO « Montigny »	95	NR Type de structure : Opérateur	Argenteuil	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique	NR
OPAH Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes	95	PACT 95 Céline MARIE NERET - Type de structure : Opérateur	Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes	Dispositif spécifique à la précarité énergétique	NR
Élaboration de Plan de Sauvegarde ou d'OPAH	IDF	UNARC - Type de structure : Association	UNARC	Dispositif non spécifique à la précarité énergétique Approche plutôt centrée sur les cibles collectives (copropriétés)	En cours
PIG « Précarité énergétique »	93	PACT Seine-St Denis JulienVazieu - Type de structure : Association	CG 93	Dispositif spécifique à la précarité énergétique	En cours

II. Les initiatives ponctuelles

Titre	Dépt.	Structure porteuse	Maître d'ouvrage	Approche	État
Projet CA précarité énergétique « Agir contre la précarité énergétique »	75	EDIF Eric Virvoulet Type de structure : Association	EDIF	Dispositif spécifique précarité énergétique. Approche spécifique du repérage	Achévé
Mise en réseaux d'acteurs - formation et sensibilisation	78	Énergies solidaires (EIE Les Mureaux) Benoît Liotard Type de structure : Association	Mairie des Mureaux et Énergies solidaires (EIE Les Mureaux)	Dispositif spécifique précarité énergétique Projet centré sur la mise en réseau, la formation, l'outillage des acteurs, le repérage et la pédagogie	En cours
Actions sociales en matière de lutte contre la précarité énergétique	93-92-94	SIPPEREC Catherine DUMAS Type de structure : EPCI	SIPPEREC	Dispositif spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la sensibilisation, la formation et l'outillage des acteurs	En cours (projet ancien en cours de renforcement)
Montage et accompagnement technique d'une dizaine d'opérations d'auto-réhabilitation	78	PACT Yveline et ACIF Michel Nery Type de structure : Opérateur	PACT Yvelines et ACIF	Dispositif non spécifique précarité énergétique Approche centrée sur l'auto-réhabilitation	En cours
Mise en place d'un dispositif « semaine thématique »	94	La Bouilloire Type de structure : Association	NR La Bouilloire	Dispositif non spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la sensibilisation et la pédagogie	En cours
Actions de sensibilisation/information	92-93	IDEMU	IDEMU	Dispositif spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la formation des acteurs et la pédagogie/sensibilisation	En cours
Actions de sensibilisation	94	CCAS Ville de Fontenay-sous-bois Type de structure : collectivité	CCAS Ville de Fontenay-sous-bois	Dispositif spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la formation des acteurs et la pédagogie/sensibilisation	En cours

Titre	Dépt.	Structure porteuse	Maître d'ouvrage	Approche	État
Projet écologie sociale et familiale	91	Association SoliCités Florence Billaut Type de structure : : Association	Association SoliCités	Projet spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la formation des acteurs et la sensibilisation	Nr
Les co-formations du réseau	94	Réseau Vivacités Type de structure : : Association	Réseau Vivacités	Dispositif non spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la formation des acteurs	En cours
Mission « apprendre à habiter »	94	PACT du Val-de-Marne Clausette Scholonte Type de structure : Opérateur	PACT du Val-de-Marne	Dispositif spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la pédagogie et la sensibilisation	En cours
Accompagnement d'une trentaine de famille sur le volet comportemental	93	ALE-MVE- Méditerranée Brigitte Corinthios Type de structure : : Association	ALE-MVE	Projet spécifique précarité énergétique Approche centrée sur les réparations, formation et la sensibilisation	En cours
Semaine de l'énergie dans les CCAS de Trappes	78	ALME- SQY Type de structure : : association	CCAS SQY	Dispositif spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la pédagogie/sensibilisation	En cours
Action de terrain, en médiation postée ou sortante contre la précarité énergétique	75	PIMM'S - Mathilde MAHET Type de structure : Association	PIMM'S	Dispositif spécifique précarité énergétique Approche centrée sur les financements	En cours
Action de médiation financière sortante	IDF	GDF Suez Olivier COMELLI Type de structure : : Fournisseurs d'énergie	GDF Suez	Dispositif spécifique précarité énergétique Approche centrée sur le repérage et l'outillage des acteurs	En suspens
Formation et sensibilisation des usagers des bâtiments communaux	94	PACT 94 - Lise GARNIER Type de structure : : Opérateur	Nr	Dispositif non spécifique précarité énergétique Approche centrée la sensibilisation /pédagogie	En cours

Titre	Dépt.	Structure porteuse	Maître d'ouvrage	Approche	État
Sensibilisation des locataires aux économies d'eau et d'énergie	IDF	Valophis Habitat Jean-François LE NEEN	CCCL- Service développement social	Dispositif non spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la sensibilisation et la pédagogie	
Projet CASH - Efficacité énergétique dans le logement social	78	Ville les Mureaux Type de structure : Collectivité	Ville des Mureaux	Dispositif non spécifique précarité énergétique Approche centrée sur la mise en réseau, la formation, l'outillage des acteurs et l'accompagnement aux travaux.	En cours
Outil de financement	IDF	Caisse d'épargne Régionale Type de structure : : entreprise privée	Caisse d'épargne Régionale	Dispositif non spécifique précarité énergétique Plutôt centré sur les financements	En cours
Outil : cartes thermographiques	94	PACT du Val-de-Marne- Exercice de thermographie- Lise Garnier Type de structure : Opérateur	Villes - Collectivités d'Agglomération	Dispositif non spécifique précarité énergétique Plutôt centrée sur la pédagogie/ sensibilisation	En cours
Outil d'autodiagnostic	IDF	ARC- Bilan Ecologique Simplifiée (BES) -Estelle Baron Type de structure : Association	Copropriétaires	Dispositif non spécifique précarité énergétique Plutôt centrée sur la pédagogie/sensibilisation	En cours
Outil : observatoire	IDF	Organismes HLM (ICF- Vilogia-Batigère)	Organismes HLM	Dispositif non spécifique précarité énergétique	

*** D. Comptes-rendus de réunions**

Lutter contre la précarité énergétique : analyse des initiatives et des besoins en Île-de-France et recommandations

Compte-rendu comité technique de lancement 11 février 2011

Liste des présents

Julien Allix, ARC
Brigitte Corinthios, MVE
Patrick Kamoun, USH
Anne Lebail, PACT de Paris Lucile Mettetal, IAU
Marie Moisan, CLER
Fabienne Schimenovitch, DR ADEME IDF
Bertrand Lapostolet, Fondation Abbé Pierre
Fadila Derraz, Fondation Abbé Pierre
Judith Cazas, ARENE
Christelle Insergueix, ARENE
René Bresson, consultant
Philippe Bertrand, ATEMA Conseil
Christelle Moreau, ATEMA Conseil

Objectifs de la réunion

- Présenter la mission et ses enjeux aux membres du comité technique
- Se mettre d'accord sur le périmètre des projets et initiatives à recenser

Points clés de la réunion

L'ARENE rappelle ses attendus par rapport à la mission.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des territoires pour favoriser l'intégration du développement durable, l'ARENE souhaite encourager la lutte contre la précarité énergétique. À travers cette étude, l'ARENE a pour objectifs de dégager des préconisations et pistes d'actions permettant de coordonner les actions locales.

Le périmètre de la précarité énergétique

L'ensemble des membres sont tombés d'accord pour préciser que :

- **La porte d'entrée de la précarité énergétique doit se faire à 2 échelles :**
 - Au niveau du ménage
 - Au niveau du collectif (copropriétés, logements sociaux, etc).
- **Le volet énergie s'entend au sens de la définition donnée dans la loi Grenelle 1 :** il y a consensus pour limiter l'approche de la précarité énergétique à l'habitat malgré la pertinence d'une approche « fluides » et transport.
- **Les actions de lutte contre la précarité** ne doivent pas se restreindre aux actions de réhabilitation des logements. Sont également incluses toutes les actions de formation, les actions d'information/sensibilisation en direction des ménages (y compris pour l'entrée de bâtiments construits ou rénovés suivant le label BBC.) De plus, des actions relatives à la prise en compte des prix de l'énergie font partie du périmètre.

Présentation du tableau de croisement acteurs/compétences

L'ensemble des personnes présentes valide l'intérêt de disposer d'une grille précise des compétences par grands groupes d'acteurs. Il s'agit d'un outil commun de lecture sur « qui fait quoi ? ». Certains acteurs sont à distinguer ou à intégrer : cas des associations (régies de quartier, associations environnementales). Certaines compétences manquent : pédagogie, assistance conseil. Pourraient être distinguées les compétences actuelles des acteurs des compétences futures et potentielles au regard d'une implication plus importante sur la précarité énergétique. Il est nécessaire de définir les compétences présentées.

Le recensement des initiatives

- Les opérations directement orientées/construites précarité
- Les opérations généralistes qui développent un volet de lutte contre la précarité

Dans le cadre de notre étude, il est nécessaire de retenir en priorité les actions directement construites sur la précarité énergétique afin de pouvoir dégager les plus exemplaires à investiguer dans l'étape des études de cas.

Relevé de décision

Les membres du comité complètent la grille compétences et acteurs et celle du recensement des projets/initiatives et les renvoient par mail à Christelle Moreau le plus rapidement possible à l'adresse suivante : moreau@atema-conseil.com.

Le prochain comité technique aura lieu le **mercredi 27 avril 2011** de 10 h à 12 h à l'ARENE.

Lutter contre la précarité énergétique : analyse des initiatives et des besoins en Île-de-France et recommandations

Compte-rendu comité n°2 27 avril 2011

Excusés

Patrick Kamoun, USH - Marie Moisan (Réseau Rappel)

Christelle Insergueix (ARENE)

Liste des présents

Prénom	Nom	Organisme	Téléphone	mail
Julien	Allix	Association des Responsables de Copropriétaires (ARC)	01 40 30 42 82	julien.allix@unarc.asso.fr
Brigitte	Corinthios	MVE	01 42 87 13 55	bcorinthios@agence-mve.org
Fabienne	Schimenovitz	DR ADEME IDF	01 49 01 45 46	fabienne.schimenovitz@ademe.fr
Antoine	Tranchant	DR ADEME IDF	01 49 01 45 38	antoine.tranchant@ademe.fr
Cyril	Brun	Région IDF- service énergie	01 53 85 56 10	cyril.brun@iledefrance.fr
Solène	GuillotEAU	Région IDF- service énergie		solene.guillotEAU@iledefrance.fr
Thomas	Matagne	Région IDF – Cabinet d'Hélène Gassin		thomas.matagne@iledefrance.fr
Quentin	Hoffer	CG Essonne	01 60 87 18 70	qhoffer@cg91.fr
Anne	Nisolle	PACT 77 pour l'URPACT	01 64 09 12 72	anne.nisolle@pact77.org
Véronique	Stella	Fondation Abbé Pierre	01 55 56 37 32	vstella@fondation-abbe-pierre.fr
Simon	Pouillaute	Agence Parisienne du Climat (APC)	01 58 51 90 32 (poste117)/07 61 54 25 25	simon.pouillaute@apc-paris.com
Judith	Cazas	ARENE	01.53.85. 73.83	j.cazas@areneidf.org
Emmanuelle	Laporte	ARENE	01 53 85 61 68	e.laporte@areneidf.org
René	Bresson	Indépendant	06 80 99 22 59	rene.bresson@wanadoo.fr
Philippe	Bertrand	ATEMA Conseil	01.64.86.22.83	bertrand@atema-conseil.com
Christelle	Moreau	ATEMA Conseil	01 64 86 22 86	moreau@atema-conseil.com

Objectifs de la réunion

- Présenter les résultats du recensement des initiatives et des projets de lutte contre la précarité énergétique.
- Élaborer des critères de choix des projets donnant lieu à monographie.

Ajout dans le constat du recensement (cf. note)

- Préciser le périmètre des projets pris en compte dans le recensement
- Faire part de la faiblesse des actions en direction des locataires-propriétaires bailleurs excepté les actions de pédagogies-sensibilisation et quelques actions d'accompagnement à l'usage du logement sans réalisation de travaux,
- Relever que très peu de projets ont une entrée « sociale » dans leur approche de lutte contre la précarité énergétique.

Points clés de la réunion

Concernant le recensement et la caractérisation, il a été demandé de :

- Faire la distinction entre la maîtrise d'ouvrage du projet et la maîtrise d'œuvre (cf. fiches) et également dans les structures les services qui portent les projets (mettre ainsi en avant un cloisonnement y compris au sein de structures qui portent les projets).
- Valoriser les actions de terrain associant ALE/EIE et régies de quartiers (ou organisme type PIMM'S) pour le repérage.
- Investiguer des projets en direction du parc locatif public (via contacts APC et Fondation Abbé Pierre). L'AORIF et l'OPH pourrait être une porte d'entrée (bailleurs sociaux).
- Creuser la piste des fournisseurs d'énergie (via contacts APC et Fondation Abbé Pierre). Concernant le FSL, il ne s'agit pas tant de mettre en avant ce dispositif en tant que tel mais de voir comment il pourrait être un outil de repérage. Et ce d'autant plus que le repérage fait actuellement défaut (cf. note de constat)
- Distinguer et introduire une distinction « préventif »/« curatif » ; le curatif concernant des actions en direction des impayés.
- Ne pas oublier des acteurs locaux importants comme les régies et les PIMM'S.

Plus généralement, plusieurs points sont ressortis des échanges :

- Il pourrait être pertinent de renforcer les relations EIE (sensibilisation) et dispositifs globaux.
- Il s'agirait peut-être de parler plutôt de façon générale de décroisonnement et de maillage et donc de dispositifs globaux plutôt que d'opérations ponctuelles : comment certaines actions et/ou acteurs « ponctuels/isolés » pourraient s'intégrer ou donner forme à un dispositif global ? Tryptique maillage – décroisonnement – dimension partenariale.

- L'utilisation du logiciel « Dialogie » de l'ADEME permet le suivi-évaluation des projets mis en place (suivi des consommations - gain énergétique). L'opération 2 000 toits/2 000 familles de la FAP en partenariat avec l'ALE de Tours (diagnostic par EIE sur Dialogie) : expérimentation avec suivi de 18 mois, dont IDF illustre bien cette utilisation et sera analysé dans le cadre du recensement.
- Les exercices de thermographie de façade peuvent s'avérer utiles pour « démonter » (communication à destination des décideurs) et repérer les zones de travaux prioritaires
- Des alternatives au « tout travaux » existent et notamment les diagnostics d'installations des fluides « énergie » et de leur maintenance. Au-delà, quid de dispositifs permettant la réalisation de travaux en dessous du seuil Anah ?

Point sur la SEM de la Région IDF : bien que son objectif soit le facteur 4, cet objectif pourrait être « sacrifié » au bénéfice d'un objectif social, étant entendu qu'un objectif intermédiaire d'amélioration de la performance énergétique permet de sortir un foyer de sa situation de précarité énergétique.

Relevé de décisions

- Les membres du comité technique (et notamment l'ADEME) transmettent à Christelle Moreau (moreau@atema-conseil.com) les contacts d'autres porteurs de projets à intégrer dans le recensement
- L'ARENE transmet aux membres du COTECH le questionnaire d'enquête de besoin le jeudi 5 mai 2011 pour un retour attendu le lundi 10 mai. L'enquête débutera le 11 mai 2011.
- ATEMA Conseil prend contact avec les fournisseurs d'énergie et les bailleurs sociaux afin de compléter la liste des projets à recenser. Les contacts seront fournis par l'APC et la FAP.
- ALE MVE nous fait parvenir le programme de la réunion du 4 mai d'EDF-GDF sur la précarité énergétique.

Calendrier

- Comité technique n°3 : **mardi 7 juin 2011** de 9 h 30 à 11 h 30 à l'ARENE pour la présentation des résultats de l'enquête de besoins, les fiches et discuter du contenu des ateliers à partir des résultats de l'enquête de besoins.
- Ateliers de travail : **mercredi 29 juin 2011** (horaires à définir soit le matin soit toute la journée en fonction des choix réalisés lors du 3^e comité technique.

Lutter contre la précarité énergétique : analyse des initiatives et des besoins en Île-de-France et recommandations

Compte-rendu comité technique n°3 7 juin 2011

Excusés

Brigitte Corinthios, MVE

Julien Allix, ARC

Anne Nissolle, UR PACT

Liste des présents

Prénom	Nom	Organisme	Téléphone	mail
Marie	Moisan	Réseau Rappel	01 55 86 80 07	marie.moisan@cler.org
Antoine	Tranchant	DR ADEME IDF	01 49 01 45 38	antoine.tranchant@ademe.fr
Solène	GuillotEAU	Région IDF- service énergie		solene.guillotEAU@iledefrance.fr
Rand	Fahmi	Région IDF – service énergie	01 53 85 58 62	rand.fahmi@iledefrance.fr
Lucile	Mettetal	IAU	01 77 49 78 21	lucile.mettetal@iau-idf.fr
Quentin	Hoffer	CG Essonne	01 60 87 18 70	qhoffer@cg91.fr
Jean-Yves	Boisseleau	AORIF		jean-yves.boisseleau@union-habitat.org
Véronique	Stella	Fondation Abbé Pierre	01 55 56 37 32	vstella@fondation-abbe-pierre.fr
Simon	Pouillaute	Agence Parisienne du Climat (APC)	01 58 51 90 32 (poste117)/07 61 54 25 25	simon.pouillaute@apc-paris.com
Eric	Lagandre	Anah	01.44.77.40.19	eric.lagandre@anah.gouv.fr
Judith	Cazas	ARENE	01.53.85. 73.83	j.cazas@areneidf.org
Christelle	Insergueix	ARENE	01 53 85 71 84	ch.insergueix@areneidf.org
René	Bresson	Indépendant	06 80 99 22 59	rene.bresson@wanadoo.fr
Philippe	Bertrand	ATEMA Conseil	01.64.86.22.83	bertrand@atema-conseil.com
Christelle	Moreau	ATEMA Conseil	01 64 86 22 86	moreau@atema-conseil.com

Objectifs de la réunion

- Rappel des résultats du recensement des projets de lutte contre la précarité énergétique
- Présentation des résultats de l'enquête de besoins auprès des collectivités
- Choix des thématiques des ateliers de travail

Points clés de la réunion

Plusieurs points sont ressortis des échanges :

1. Objectiver la définition de la précarité énergétique

- Les participants s'accordent sur la nécessité d'aller au-delà de la définition législative de la précarité énergétique et définir de façon opérationnelle et objective les typologies des différentes formes de précarité énergétique (approche multiforme de la précarité énergétique)
 - à partir des caractéristiques des ménages : situation économique, caractéristiques du logement et de ses équipements ;

Il s'agirait de distinguer les facteurs/causes de la précarité énergétique afin de déterminer les actions pertinentes de lutte contre la précarité énergétique à mobiliser. Au-delà, cette typologie devrait permettre de guider les actions des collectivités au regard de leur compétences et les partenariats à mettre en œuvre ;

Schématiquement, il pourrait s'agir d'une matrice de ce type :

Origine de la précarité énergétique	Bâti	Equipements	Pratiques/ usages	Coût de l'énergie
Type d'actions de lutte				
préventive				
palliative				
curative				

Suivant les contenus de matrices obtenus, des profils idéaux typiques pourront être proposés, qui permettront de caractériser les actions à engager en priorité.

- Quelques participants attirent l'attention sur le fait que la précarité énergétique ne revêt pas la même signification en fonction des cibles (particuliers vs. copropriétés) et requière donc une approche différente dans les réponses à apporter. La complexité des situations gagnera à être décrite, notamment pour déterminer ce qui relève directement du ménage (situation socio-économique) et ce qui relève des conditions de gestion et du statut du logement (locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant en copropriété ou non, bailleur privé isolé ou en copropriété, bailleur social) ; un ménage confronté aux mêmes difficultés techniques et économiques dans ces différents contextes demandera des modalités d'interventions différenciées.

2. Faciliter le passage de l'intention à l'action de lutte contre la précarité énergétique

- Les participants soulignent la nécessité de déterminer l'objectif de départ de la lutte contre la précarité énergétique : que cherche-t-on à privilégier : diminuer les charges ? Avoir moins froid ? Réduire les impayés ? etc.

On note deux approches différenciées selon que l'on se situe :

- **Dans le parc social public** : les actions mises en place contre ce phénomène ne sont pas forcément labellisées « précarité énergétique ». La réduction du risque précarité énergétique relève de la bonne gestion globale du bailleur et passe par la bonne mise en œuvre des moyens techniques dont ce dernier dispose (gestions des équipements, bonne maîtrise des travaux de réhabilitation, repérage précoce des ménages en précarité énergétique grâce à la connaissance de leurs ressources et des charges liées à l'énergie via l'observatoire des charges). En conséquence le fait que la précarité énergétique puisse émerger dans le parc social pose question : les caractéristiques des logements sont-elles adaptées au public accueilli ? les modes de gestion techniques sont-ils pertinents ?
- **Dans le parc privé** : l'organisation du jeu des acteurs est différente et s'articule autour de 3 échelles d'approche progressive :
 1. Approche d'intention avec définition d'objectifs généraux (planification type PLH ou charte, PDALPD, Agenda 21, etc.)
 2. Approche pré-opérationnelle
 3. Approche opérationnelle de lutte

Pour chaque échelle, des acteurs différents interviennent, tant pour ce qui concerne les services maîtres d'ouvrages (de services et d'échelles différentes) que pour ce qui concerne les opérateurs chargés des points 1, 2 et 3. Il y a donc des « décrochages » et des clivages qui peuvent rendre difficile le passage de l'intention à l'action opérationnelle .

Au-delà, notons un point de vigilance sur le difficile croisement des compétences sociale/habitat des collectivités.

Il s'agirait donc de décroiser les compétences et les niveaux d'intervention de l'ensemble des parties prenantes de la précarité énergétique et de coordonner les services compétents potentiellement à l'origine d'initiatives en matière d'étude ou de dispositif opérationnel.

Concernant les collectivités et le besoin d'accompagnement formulé dans le cadre de l'enquête : il ressort une problématique du type d'accompagnement à apporter en fonction du type de collectivité c'est-à-dire de l'articulation et des complémentarités entre les niveaux de compétences et les différentes échelles territoriales. Ainsi il s'agirait d'établir un outil d'aide au cadrage et à la décision au regard de ces différents aspects.

Relevé de décision

- ATEMA se rapproche du Conseil Général de l'Essonne concernant l'étude technique sur la précarité énergétique (contact : Catherine Belliot de la DDT). Signature d'une convention avec la CNIL pour l'utilisation des données FSL.
- La Fondation Abbé Pierre transmet à ATEMA le bilan du travail sur le repérage réalisé par les étudiants.

Calendrier

Ateliers de travail : **mercredi 29 juin 2011** (horaires à définir). Les thématiques retenues à ce stade pour la journée sont :

- **Qu'est ce que l'on cherche à repérer** : typologie des causes de la précarité énergétique et des actions de lutte à mettre en oeuvre
- **Comment repérer les ménages en situation de précarité énergétique** : quel processus d'actions ? Quels outils nécessaires ?

Au-delà, nous animerons un atelier sur le thème de l'accompagnement des collectivités à la mise en place d'actions de lutte en matière de précarité énergétique le 14 septembre 2011.

L'ARENE favorise l'intégration du développement durable en Île-de-France

Notre objectif

Repérer, susciter et diffuser **les pratiques de la transition écologique et sociale et du développement durable** auprès des acteurs et des territoires, en particulier sur les questions liées aux problématiques de l'énergie et du climat, en cohérence avec les priorités politiques régionales et les attentes des collectivités franciliennes.

Impulser et participer à la mise en mouvement des territoires franciliens.

Cinq missions principales

- **Accompagner** les collectivités territoriales franciliennes dans le développement de projets de territoires
- **Animer et participer aux réseaux** d'acteurs environnementaux et socio-économiques et favoriser leurs échanges
- **Repérer, promouvoir et diffuser** les actions innovantes sur le territoire francilien
- Mettre à disposition et produire les **ressources** nécessaires
- Apporter ressources et expertises à la **Région**.



Agence Régionale de l'Environnement
et des Nouvelles Énergies
94 bis avenue de Suffren - 75015 Paris
Tél. : +33 (0)1 82 52 88 00 - Fax : +33 (0)1 40 65 90 41

www.arenidf.org

